



Le portrait du Journal du Palais

Du lien dans l'assiette

Écologiste microbien, spécialiste de la biodiversité des sols et des interactions plantes micro-organismes, ancien directeur de l'UMR Agroécologie au centre Inrae BFC, et élu métropolitain, **Philippe Lemanceau** présidera les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation à Dijon. *Page 24*

Sens investit dans son parc scolaire

La commune investit 18 M€ pour la réfection et l'adaptation de ses écoles à la baisse programmée des effectifs, mais aussi au réchauffement climatique. *Page 4*

Dijon : les nouveaux magistrats présentés

Le tribunal judiciaire tenait son audience vendredi 18 septembre afin de procéder à la présentation des magistrats et des greffières arrivés cet été dans la juridiction. Parmi eux Arnaud Viornery, nouveau procureur de la République. *Page 13*

6 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 20

Dijon, capitale de l'agroécologie



Les 21 et 22 septembre, Dijon accueille les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation. Entre débats politiques, recherche-action et témoignages de terrain, 1.500 participants se rassemblent

pour dessiner les contours d'une souveraineté alimentaire durable et démocratique. Sous le slogan « Ce que nous mangeons change le territoire où nous vivons », Dijon devient pendant 48 heures le carrefour national

des politiques alimentaires territoriales. Après Montpellier et Nantes, la métropole ducale reprend le flambeau pour accueillir un événement majeur qui a franchi cette année un cap historique. Présidé par Philippe

Lemanceau - vice-président de Dijon Métropole et président du comité des assises - le rassemblement affiche plus de 1.500 inscrits issus de toute la France et du monde entier.

Page 3

L'École supérieure de la banque a 100 ans

Née en 1926 pour structurer et uniformiser les compétences du secteur bancaire, l'École supérieure de la banque fête, au sein de son antenne dijonnaise, un siècle d'existence. L'établissement créé « par et pour les banques », avec un fort ancrage territorial, s'est imposé comme le pivot incontournable de la formation financière en France et à l'international.

Affichant un chiffre d'affaires d'environ 50 M€, l'institution s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 18 campus en France et 11 directions régionales, dispensant ses formations sur 60 lieux de cours métropolitains, tout en étendant son rayonnement international dans 25 pays.

Page 4

Biouxtilful : la reconquête urbaine à Mâcon. *Page 9*

**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**

**Optez pour la une,
soyez
incontournable**



03 80 68 23 68

R 28302 - 5038 - 2€



**Anais a le pouvoir de détecter
les mines avant qu'elles
n'exploient pour 2,50 € / mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer
le monde**, même à distance !
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010



*Après réduction fiscale.

La restauration traditionnelle en BFC



La restauration traditionnelle recule en BFC

Selon le nouvel Observatoire économique de la restauration, au 2^e trimestre 2026, le chiffre d'affaires de la restauration traditionnelle recule de -5,2 % en BFC par rapport au même trimestre de 2025. Sur les six premiers mois de l'année, l'évolution atteint -5,2 %. Dans le même temps la restauration rapide évolue de +19,4 % au trimestre et de +10,2 % sur six mois. Ces calculs reposent sur 1.098 entreprises de restauration traditionnelle et 489 entreprises de restauration rapide. Les écarts territoriaux sont particulièrement nets : Nièvre : -11,4 % au trimestre et -8,7 % sur six mois (échantillon : 57) ; Saône-et-Loire : -8,4 % au trimestre et -9,1 % sur six mois (échantillon : 199) ; Haute-Saône : -7,0 % au trimestre et -2,4 % sur six mois (échantillon : 68).

Evolution du solde commercial



Commerce extérieur : hausse des importations en juin

En juillet, le solde commercial se dégrade de 0,9 Md€ et se situe à -6,7 Mds€, après l'amélioration constatée en juin (+1,9 Md€). Cette évolution s'explique par une hausse des importations (+1,1 Md€) légèrement atténuée par une croissance modérée des exportations (+0,2 Md€, lié à la vente d'électricité, de produits pharmaceutiques et de produits métallurgiques et métalliques). La hausse des importations est liée à une augmentation des approvisionnements en matériels de transport (+0,7 Md€), en particulier en produits de l'industrie automobile et, dans une moindre mesure, en produits de l'industrie aéronautique et spatiale.

Le budget logement est le plus contraignant



Un budget logement qui pèse toujours plus lourd

Pour une majorité de Français, se loger est devenu un véritable parcours du combattant. C'est ce que révèle la dernière étude réalisée par Leocare en partenariat avec l'institut Discurv. 91 % des Français estiment qu'il est plus difficile de se loger aujourd'hui qu'il y a dix ans. 63 % des Français consacrent entre 20 et 50 % de leurs dépenses à leur logement. Pour 47 % le loyer ou le remboursement du crédit immobilier constitue la dépense la plus contraignante, devant les autres postes de dépenses du foyer. Cette pression budgétaire alimente également une forte inquiétude pour l'avenir. 42 % des Français déclarent que la hausse régulière des charges est le principal sujet de préoccupation concernant leur logement.

Depuis 2022, à l'issue d'une phase de préparation exigeante, les candidats de Deca-BFC brillent lors de ce concours national qui finance les briques technologiques.

DECA-BFC



i-Lab : l'excellence de la Deeptech, de Deca-BFC à Paris



Cette année encore, sur la promotion de douze candidats au concours d'innovation i-Lab préparés par Deca-BFC, trois start-up locales de la Deep-tech ont été distinguées à Paris le 16 septembre lors de la remise des prix au cours de laquelle Anne Le Henanff, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle a rappelé que : « L'innovation est la clef pour la souveraineté et la compétitivité de notre pays » : **Oragen Therapeutics** (Besançon) dirigée par Henri Pierre pour son innovation, unique au monde, de soin des inflammations chroniques de l'intestin par voie orale, alternative aux traditionnelles injections ; **AbTx** (Dijon), fondée par Meddy El Aloui, Boris Vuillermoz et Claudine Vermot-Desroches, qui développe une nouvelle génération de biomédicaments contre le cancer (avec le cancer du pancréas en première indication thérapeutique) ; **Lightspring** (Besançon), fondée par Grégoire Bonnat (X, 2010) entouré de chercheurs de Femto-ST, pour sa solution d'impression de puces photoniques, avenir des technolo-

gies de l'information. Une légitime fierté pour Bénédicte Magerand, directrice de Deca-BFC et son équipe : depuis 2022, conjointement avec Satt-Sayens, Deca-BFC joue en effet pleinement son rôle d'Incubateur de la recherche publique avec « Deca-Challenge » parcours de préparation au concours i-Lab, destiné aux start-up Deeptech avec un degré de maturité abouti (équipe constituée, première brique technologique posée, marché cerné...).

BFC : PETITE PAR LA TAILLE, GRANDE PAR SES LAURÉATS !

Parcours du combattant : cela commence par la rédaction d'un executive summary, suivi d'une masterclass de trois jours fin novembre (pitch et séances intensives sur les attendus du concours), rédaction d'un « squelette » de dossier i-Lab début décembre, challengé en visio par des experts, squelette entièrement désoissé « pour être reformaté i-Lab par les start-up, on n'écrit rien à leur place », précise Bénédicte Magerand. La trêve de Noël est bien occupée à la rédaction d'une première version, à nouveau challengée en visio, avant d'aboutir à un pitch de

20 mn devant les experts de Deca-BFC et la rédaction de dossier final de candidature... Tout au long du parcours, des points qui peuvent parfois échapper à la vigilance des chercheurs, comme celui de la propriété intellectuelle, ou la maturité quant à la recherche de financement, sont disséqués. En 2026, sur les 15 pré-sélectionnés, 12 ont finalement présenté un dossier au concours, et aucun, depuis 2022, ne regrette les efforts fournis. « Pour les start-up et leurs dirigeants, c'est structurant même si on se plante, analyse Bénédicte Magerand. C'est un formidable accélérateur pour la transformation vers l'entrepreneuriat et une base solide pour d'autres concours ». La « petite » BFC, avec ses 30 % de lauréats en moyenne, tient son rang face aux énormes régions (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie...) et a même décroché le grand prix i-Lab en 2025 grâce à Orinova (nano-médicaments intégrant des nano-particules d'or). Parallèlement, avec trois lauréats en 2026 (1^{ère} région ex-aequo avec Paris-Saclay), la BFC brille aussi au concours i-PhD, destiné aux doctorants et jeunes docteurs de la Deeptech.

Emmanuelle de Jesus

Élection.

SIX LISTES CÔTE-D'OR AU SÉNATORIALES. Par arrêté préfectoral en date du 11 septembre, la préfète de la région BFC, préfète de la Côte-d'Or a arrêté la liste des candidatures pour les élections sénatoriales 2026, pour le département de la Côte-d'Or, comme suit :

1 - À LA RECONQUÊTE DE LA CÔTE D'OR
Tête de liste : Franck Gaillard, Reconquête!

2 - ENSEMBLE, POUR LA CÔTE-D'OR DE DEMAIN !
Tête de liste : Anne-Catherine Loisier, UDI.

3 - LA VOIX DES COMMUNES
Tête de liste : François Rebsamen, Fédération Progressiste.

4 - AU SERVICE DES COMMUNES POUR DÉFENDRE LA CÔTE-D'OR
Tête de liste : Tatiana Guyenot, RN.

5 - FAISONS ENTRER LE PROGRAMME DU NOUVEAU FRONT POPULAIRE AU SÉNAT
Tête de liste : Olivier Minard, LFI.

6 - TERRITOIRES ET LIBERTÉ
Tête de liste : Didier Maingault, RDPI.

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA-BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE D'UN ÉCOSYSTÈME DEDICÉ À L'INNOVATION DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

Partenaires : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE; REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE; DIJON Métropole; Grand Besançon Métropole; GRAND BELFORT; Grand Chalon; Creusot Montceau; UBF; nevers; GRAND DIJON; Agglomération; Agglomération de l'Yonne; ECLIX; utbm.

À LA UNE

Dijon, capitale de l'agroécologie

Côte-d'Or. Les 21 et 22 septembre, Dijon accueille les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation. Entre débats politiques, recherche-action et témoignages de terrain, 1.500 participants se rassemblent pour dessiner les contours d'une souveraineté alimentaire durable et démocratique.



Sous le slogan « Ce que nous mangeons change le territoire où nous vivons », Dijon devient pendant 48 heures le carrefour national des politiques alimentaires territoriales. Après Montpellier et Nantes, la métropole ducale reprend le flambeau pour accueillir un événement majeur qui a franchi cette année un cap historique. Présidé par Philippe Lemanceau - vice-président de Dijon Métropole et président du comité des assises - le rassemblement affiche plus de 1.500 inscrits issus de toute la France et du monde entier. Pensé comme un espace permanent de croisement des savoirs, ce rendez-vous rassemble 400 intervenants aux profils délibérément variés : chercheurs, élus, acteurs économiques, représentants citoyens et responsables associatifs.

Cette méthode des « regards croisés » constitue l'ADN de la manifestation. Pour Philippe Lemanceau et les instances organisatrices - qui regroupent le réseau Terres en Villes, la chaire Unesco, la Fondation Carasso, le CNFPT, l'Ademe, l'Agence de l'eau, les villes organisatrices et France Urbaine - « la transition des systèmes agricoles ne peut pas s'imposer d'en haut de façon unilatérale. Elle exige la construction d'une vision systémique reliant intimement l'urbain et le rural. Les territoires ruraux apportent les capacités de production nécessaires aux villes, tandis que la densité urbaine offre des débouchés économiques durables pour valoriser les pratiques agricoles vertueuses et respectueuses des sols ».

En plus des conférences, de sessions thématiques, la programmation témoigne d'un engouement inédit auprès des acteurs de terrain. Alors que l'appel à propositions avait suscité plus de 411 candidatures d'ateliers, le comité de sélection n'a pu en retenir que 85 en raison des contraintes d'agenda et d'espaces. Ces sessions en format réduit sont conçues pour privilégier l'interaction directe et les retours d'expériences concrets sur la restauration collective, l'accessibilité sociale, la préservation des ressources en eau ou le soutien aux filières locales. En parallèle, 18 visites de terrain sont organisées pour faire découvrir aux congressistes les réalisations concrètes de la métropole dijonnaise issues du programme ProDij, qui vise à faire du territoire un modèle et un démonstrateur de la transition alimentaire durable et agroécologique, sous la devise « mieux manger, mieux produire ». L'événement se distingue



Dijon Métropole inaugure le 17 mai 2023 sa légumerie, un équipement de 500 mètres carrés situé sur la ZA de Beauregard destiné à préparer légumes et fruits locaux et bio pour la restauration collective de la métropole. Elle fera partie des visites organisées durant les Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation. Crédit : JDP.



également par sa grande représentativité et son ancrage inclusif. Pas moins de 47 organisations professionnelles agricoles - allant des chambres d'agriculture aux coopératives et réseaux Civam - participent activement aux travaux. Les instances politiques et territoriales y occupent aussi une place centrale avec la présence confirmée de 35 élus nationaux et locaux. Un temps fort spécifique leur est d'ailleurs réservé, le lundi soir sous la présidence de François Rebsamen, président de Dijon Métropole, afin de favoriser le partage d'expériences et d'exprimer leurs attentes politiques. Parallèlement, l'accessibilité sociale et la lutte contre la précarité alimentaire font l'objet d'une attention toute particulière avec l'implication de trois associations spécialisées (dont les épiceries sociales et solidaires Épisourire, La fourmière et gramme près), venues accompagnées de leurs bénéficiaires.

L'événement affirme sa dimension internationale avec neuf délégations étrangères qui ont fait le déplacement jusqu'en Bourgogne pour échanger sur la résilience alimentaire. La conférence introductive est portée par Stefanos Fotiou, économiste de l'environnement membre du conseil d'administration de l'Université agricole d'Athènes, ayant occupé, pendant plus de 20 ans, des postes de direction au sein de trois agences des Nations Unies : le PNUE, la CESAP et la FAO. Il par-

tagera sa vision des concepts de souveraineté et de justice alimentaire à différentes échelles géographiques. Pour Philippe Lemanceau, l'échelon européen représente un terrain de bataille décisif : il pointe par exemple la nécessité absolue d'adapter les règles européennes relatives aux marchés publics pour y intégrer des critères de proximité géographique, indispensable levier pour structurer la commande publique des cantines.

UN PLAIDOYER POLITIQUE

L'une des plénières les plus attendues met en lumière la perception de la durabilité par la jeunesse. Fruit d'un travail collectif mené tout au long de l'année par l'Institut Agro Dijon et la collectivité auprès de lycéens et d'étudiants, cette séquence offre une tribune à 170 jeunes et étudiants venus présenter leur vision

de « l'assiette idéale ». Leurs travaux interrogent directement les équilibres futurs entre préservation de la biodiversité, plaisir gustatif, justice sociale et traditions culturelles. La manifestation trouve son apogée lors de la restitution de la « Déclaration des Assises », un texte politique ambitieux porté collectivement par le comité d'organisation. « Fruit de longs arbitrages où chaque mot a été scrupuleusement pesé, ce document formule des convictions fortes autour de trois piliers fondamentaux : la souveraineté alimentaire, la résilience territoriale et la démocratie alimentaire », précise Philippe Lemanceau. La Déclaration décline 18 propositions d'actions concrètes destinées à faire évoluer conjointement la production agricole et les modes de consommation. Durant le rassemblement, les

1.400 participants sont invités à voter en direct pour sélectionner les cinq actions prioritaires qu'ils souhaitent porter auprès des pouvoirs publics.

La déclaration des Assises de Dijon sera ensuite soumise pour signature aux territoires et partenaires. Ce plaidoyer vise à faire entendre la voix des collectivités au sommet de l'État pour ériger l'alimentation au rang de droit fondamental, à l'égal du logement. Fidèles jusqu'au bout à leurs engagements écologiques, les 4^e Assises territoriales s'affichent enfin sous un label certifiant une empreinte carbone particulièrement faible, prouvant par les actes que l'urgence climatique se conjugue au présent.

Frédéric Chevalier

◆ Programme complet sur : assises-agroecologie-alimentation.fr

 1ère cause L'usage de pesticides et de fertilisants est la principale cause du déclin des populations d'oiseaux en Europe. Source : Farmland practices are driving bird population decline across Europe, 2023	 16 % C'est la part des français qui disent ne pas manger à leur faim en 2022, en hausse de 6 points en 18 mois. Source : Crédoc, mai 2023	 23 % C'est la part de l'alimentation dans l'empreinte carbone des français en 2019. Source : Portail du gouvernement notre-environnement	 17 % C'est le pourcentage de la population française qui souffre d'obésité en 2020. Source : Surpoids et obésité, l'autre pandémie, Rapport d'information du Sénat n° 744 (2021-2022)
---	---	--	---

ENTREPRISES

L'ESBanque fête ses 100 ans à Dijon

Côte-d'Or. Née en 1926 pour structurer et uniformiser les compétences du secteur bancaire, l'École supérieure de la banque fête, au sein de son antenne dijonnaise, un siècle d'existence. L'établissement créé « par et pour les banques », avec un fort ancrage territorial, s'est imposé comme le pivot incontournable de la formation financière en France et à l'international.



Fondée en 1926 pour répondre au besoin d'harmonisation des savoir-faire des collaborateurs bancaires, l'École supérieure de la banque (ESBanque) célèbre aujourd'hui son centenaire. Tout au long de ce siècle d'histoire, l'établissement a accompagné les grands bouleversements économiques et sociétaux de la France, de la bancarisation générale de la population durant les Trente Glorieuses aux vagues successives de digitalisation, de régulation renforcée et de transition environnementale. Initialement connue sous le nom de Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), la structure a franchi un cap décisif en 2020 consécutivement à la réorganisation de l'apprentissage issue de la loi Macron de 2018, en fusionnant 14 CFA pour constituer l'ESBanque actuelle. Affichant un chiffre d'affaires d'environ 50 M€, l'institution s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 18 campus en France et 11 directions régionales, dispensant ses formations sur 60 lieux de cours métropolitains, tout en étendant son rayonnement international dans 25 pays, notamment en Afrique où elle est implantée dans une trentaine d'États.

Comme le souligne Jean-Charles Prioux, directeur général de l'ESBanque : « Depuis 100 ans, l'ESBanque accompagne et transmet des expertises, forme de nombreux collaborateurs à tous les niveaux du secteur bancaire et de l'assurance, s'adapte aux transformations du secteur et se réinvente en permanence. Célébrer ce centenaire, c'est prendre appui sur cet héritage vivant pour continuer à éclairer l'avenir et répondre aux enjeux de notre écosystème ».

L'école est une association à but non lucratif pilotée par les banques elles-mêmes afin d'adapter précisément les formations aux besoins réglementaires et techniques du terrain, elle est étroitement liée à la Fédération bancaire française : « C'est une école qui a été créée par les banques pour les banques », résume Jean-Charles Prioux.

Au-delà de l'adaptation aux normes professionnelles, l'ESBanque s'est affirmée comme un puissant levier d'ascenseur social au sein du secteur bancaire et financier. « Ses diplômes et formations qualifiantes phares, tels

que l'Institut technique de banque ou le CESB Executive Management, ont permis à des milliers de collaborateurs de gravir les échelons vers des fonctions de management et de direction, défend Jean-Charles Prioux. Leur notoriété dépasse largement nos frontières : en Afrique, où notre activité représente plus de 15 % de notre chiffre d'affaires, plusieurs ministres des Finances ont leur diplôme de l'ITB accroché dans leur bureau ».

Chaque année, l'établissement forme plus de 35.000 apprenants et salariés de banques à travers trois grands axes : les formations réglementaires obligatoires (lutte contre le blanchiment, crédit immobilier, assurance...), la formation continue diplômante et l'apprentissage. Ce dernier volet constitue une véritable rampe de lancement professionnelle avec 4.000 alternants accueillis annuellement du BTS au Master. « La clé de ce que nous proposons, c'est que le jeune ou le moins jeune, lorsqu'il signe un contrat d'apprentissage avec nous, est quasiment sûr d'avoir un job derrière. C'est notre vraie force : les banques n'ont pas à aller chercher ailleurs leur futurs collaborateurs car nous leur apportons exactement ce dont elles ont besoin en matière de sourcing et de recrutement ».

Afin de maintenir cette adéquation avec le marché, l'ESBanque déploie une véritable ingénierie pédagogique depuis son siège parisien, où une « usine de fabrication » (Learning Factory) regroupe une trentaine de personnes dont une vingtaine d'experts métier dédiés à la création de contenus spécifiques et performants. En parallèle, l'école remplit une mission sociétale majeure d'éducation financière et de sensibilisation aux métiers bancaires en partenariat étroit avec la Fédération bancaire française lors d'interventions dans les écoles, les salons et les missions locales.

PROXIMITÉ TERRITORIALE ET SUR-MESURE

La force du réseau de l'ESBanque repose sur sa capacité à combiner une ingénierie nationale structurée et un ancrage territorial d'une grande finesse. Cette proximité avec les acteurs économiques s'incarne parfaitement dans la délégation Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté. « Fort de ce maillage territorial, nous pouvons consulter nos adhérents pour connaître leurs besoins précis sur le territoire, qu'il s'agisse de l'évolution des métiers



Delphine Vincent, déléguée régionale Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté et Jean-Charles Prioux, directeur général de l'École supérieure de la banque. Crédit : JDP.

ou d'enjeux locaux. Par exemple, sur le marché agricole et viticole, lorsque des besoins spécifiques émergent, comme la question de l'assolement (partage des terres), nous sommes capables de construire sur mesure et en un mois des formations qualifiantes pour accompagner les collaborateurs, explique Delphine Vincent, déléguée régionale Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté. Dans ma délégation, nous comptons 1.000 alternants en alternance, dont 200 en Bourgogne Franche-Comté, ainsi que 250 collaborateurs en poste qui viennent chercher un diplôme supplémentaire en formation continue chaque année. À Dijon, 97 % de nos alternants diplômés sont embauchés dans les six mois ».

Cette performance opérationnelle s'explique par la nature même du corps professoral de l'école. « Comme, je l'ai dit, c'est une école de banquiers pour les banques, mais aussi où les enseignants sont des banquiers », appuie Jean-Charles Prioux. En effet, près de 80 % des 2.800 intervenants de l'établissement sont des salariés en activité : chargés d'affaires, directeurs d'agence, experts en gestion de patrimoine, notaires ou anciens dirigeants de grandes institutions. Ils apportent un retour d'expérience direct et immédiatement applicable. « Nous mettons l'expert au bon endroit au bon moment. Un chargé d'affaires entreprise va intervenir sur son cœur

de métier pour former les futurs professionnels, tandis que sur nos diplômes d'expertise de niveau Bac+5 comme le CESB, nous sollicitons des notaires pour la transmission patrimoniale. Cette alliance du savoir-faire académique et de la réalité tactique garantit une employabilité immédiate », complète Delphine Vincent. Cette politique du « sur-mesure » se traduit également dans les nombreux partenariats que l'école signe avec les acteurs du territoire, dont notamment les universités, plus de 150 partenariats en France. « À Dijon, le partenariat avec l'Université Bourgogne Europe remonte à 2004. Il s'agissait de l'une des premières fois où banquiers, assureurs, universitaires et l'école se réunissaient pour co-construire ensemble un diplôme en alternance », se souvient Delphine Vincent. En BFC, l'ESBanque entretient une proximité rapprochée avec la place financière. « Les équipes régionales et les représentants de la place financière se réunissent environ une fois par mois pour coordonner leurs actions auprès des établissements du territoire ».

Pour célébrer son centenaire, l'ESBanque poursuit la modernisation de ses infrastructures et le développement de ses outils pédagogiques. En 2026, l'école a inauguré le 5 janvier son nouveau campus parisien dans le 13^e arrondissement, un espace moderne de 698 m² comprenant sept

salles de formation et des espaces collaboratifs pour 168 apprenants, tout en installant depuis le 1^{er} janvier le campus de Rouen au sein de Pro Agora. Sur le plan pédagogique, l'établissement intègre les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, non pas pour se substituer à l'apprenant, mais pour intensifier la mise en pratique. « Nous avons créé un outil d'intelligence artificielle qui permet au collaborateur de s'exercer face à un client fictif, notamment en gestion de patrimoine. L'IA sert de moyen de progression pédagogique pour maîtriser l'expertise et expliquer ensuite les meilleures orientations au client », détaille Jean-Charles Prioux.

Dans un contexte économique marqué par la baisse des financements publics accordés à l'apprentissage par les opérateurs de compétences, l'ESBanque aborde son second siècle d'histoire en réaffirmant son exigence de qualité et son modèle d'autofinancement. Jean-Charles Prioux conclut sur ce défi collectif : « Il y a de moins en moins de ressources publiques et une rationalisation des coûts s'impose à tous pour maintenir un niveau d'excellence très élevé, afin que les banques continuent de nous considérer comme l'acteur incontournable de l'enseignement professionnel de leurs équipes ».

Frédéric Chevalier

Doubs. Micronora, salon leader mondial des microtechniques et de la précision, ouvrira ses portes à Besançon, du 29 septembre au 2 octobre.

« La miniaturisation n'est pas une tendance : c'est une nécessité industrielle »



Micronora s'impose comme le lieu où se construit l'avenir des technologies de pointe. Les entreprises présentes y incarnent une expertise rare : leur capacité à concevoir, produire et contrôler des composants capables d'opérer là où la marge d'erreur se compte en microns.

Cette excellence technologique donne aux exposants un rôle déterminant dans la transformation des filières industrielles. Les microtechniques ne sont plus confinées à quelques spécialités ; elles irriguent désormais l'ensemble des marchés. Elles rendent possibles les implants médicaux de nouvelle génération, optimisent les capteurs aéronautiques, affinent les mouvements horlogers, sécurisent les systèmes militaires ou améliorent la performance de composants électroniques.

Micronora met en lumière cette transversalité : chercheurs, bureaux d'études, fabricants, sous-traitants, intégrateurs et experts de la métro-

logie se rencontrent dans un même espace. Les savoir-faire dialoguent, se complètent et se transposent, permettant à une innovation née pour un secteur de trouver une application dans un autre. Cette fertilisation croisée constitue l'ADN du salon et génère des avancées concrètes. « Les industriels évoluent aujourd'hui dans un environnement complexe, et c'est précisément dans ces périodes que des rendez-vous comme Micronora prennent tout leur sens. Nous ressentons une attente forte : celle de se retrouver, d'échanger concrètement, de capter des signaux faibles et de créer des opportunités, argue Fanny Chauvin, directrice générale de Micronora. À date, la commercialisation est en avance par rapport à l'édition 2024, ce qui est un indicateur particulièrement significatif. Cela démontre que, malgré les incertitudes, les industriels ne ralentissent pas leur engagement, qu'ils continuent d'investir dans la visibilité, les rencontres et le développement. C'est un signal de confiance qui nous engage ».

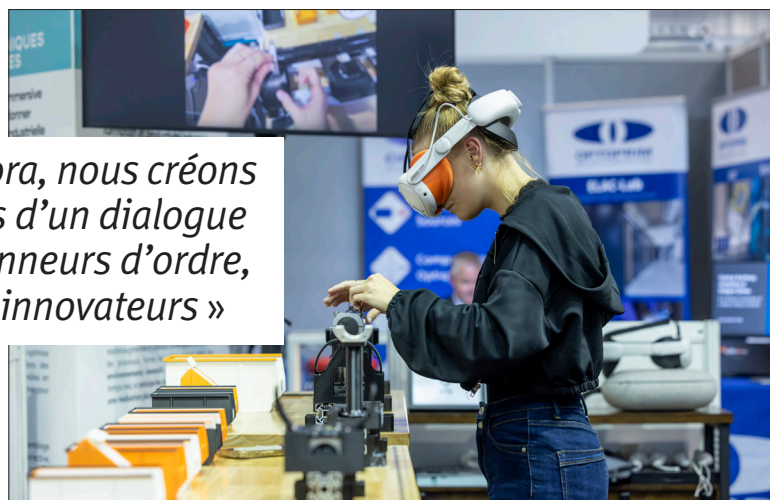
Chaque édition propose une démonstration immersive, le Zoom, à mi-chemin entre exposition et labo-

ratoire, qui révèle le rôle essentiel des microtechniques dans une thématique dédiée. En 2026, le Zoom est consacré à l'aéronautique, au spatial et à la défense.

« Ces secteurs concentrent aujourd'hui des enjeux technologiques majeurs et sont fortement consommateurs de solutions microtechniques. Organisé en partenariat avec le cluster ASD du pôle de compétitivité PMT, le Zoom 2026 doublera sa surface et s'accompagnera d'un programme ambitieux avec la participation d'acteurs de tout premier plan comme le Gifas, la DGAC ou l'AID, aux côtés de nombreux experts », précise Fanny Chauvin.

Au cœur du salon, une agora accueillera une programmation riche et ouverte de tables rondes et d'interventions transversales, offrant un regard croisé entre industrie, innovation et grands enjeux sociétaux (ouverture du salon par Pierre Gattaz, ancien pré-

« Sur Micronora, nous créons les conditions d'un dialogue utile entre donneurs d'ordre, industriels et innovateurs »



Dans les allées du salon Micronora 2024. Crédit : Yoan Jeudy

sident du Medef, intervention de Philippe Croizon, athlète quadri amputé, aventurier et conférencier, sur le thème du dépassement de soi...) Des conférences techniques, portées par des acteurs de référence viendront approfondir les grands enjeux. Le Micro & Nano Event, le 1^{er} et 2 octobre, favorisera les rencontres d'affaires internationales, tandis que l'exposition « Des

savoir-faire horlogers aux technologies du futur » sera reconduite dans une version renouvelée.

Enfin, des actions dédiées à l'attractivité des métiers, ainsi que des temps plus conviviaux comme la soirée des exposants et la nocturne, viendront compléter l'ensemble.

Frédéric Chevalier



**AÉRONAUTIQUE,
SPATIAL & DÉFENSE**

en partenariat avec  ASD



salon international des microtechniques et de la précision

BESANÇON / FRANCE

**29 sept. → 2 oct.
2026**



**BADGE VISITEUR
INSCRIVEZ-VOUS**



www.micronora.com

CACTUS - www.cactus-palais.com

Côte-d'Or. Le 5^e Carrefour des gestions durables de l'eau a eu lieu les 9 et 10 septembre au Parc des expositions de Dijon. Enjeu majeur pour les collectivités locales, l'eau «durable» est une opportunité de développement pour tout un écosystème d'entreprises.

L'eau au cœur des stratégies des politiques locales

Dijon Faut-il une nouvelle loi sur l'eau ? Après un été caniculaire, qui aura occasionné une surmortalité dont la BFC détient le triste record avec 140 décès (étude Santé publique France publiée le 17 septembre), la question était au cœur de la plénière du 5^e Carrefour des gestions durables de l'eau à Dijon. Autour d'Érik Orsenna, écrivain, économiste, membre de l'Académie française et président d'Initiatives pour l'Avenir des grands fleuves, Thierry Burlot, président du Comité de bassin Loire-Bretagne et du Cercle français de l'eau, Antoine Hoareau, premier adjoint à la maire de Dijon, délégué à l'urbanisme, à la transition écologique, aux affaires foncières et à l'administration générale, également vice-président de Dijon métropole étaient unanimes : la préservation de l'eau doit être une ambition collective, associant les politiques locales, le monde agricole, les privés... unis dans une solidarité des territoires - un aspect parfaitement compris en Côte-d'Or, ce « *toit du monde occidental* » cher à Henri Vincenot, situé sur la ligne de partage des eaux entre trois grands bassins hydrographiques nationaux :



Sur l'estrade, de gauche à droite : Érik Orsenna, Antoine Hoareau, Denis Cheyssoux, journaliste spécialisé en environnement. Crédit : JDP.

Manche, Atlantique et Méditerranée. « *De la solidarité... et donc des financements* », a martelé Thierry Burlot, rappelant que les 2,3 Mds € de financements des six agences de l'eau en France, tout comme leurs effectifs, font malgré les promesses de l'exécutif, l'objet de ponctions opérées par les lois de finances... « *Il faut changer de système de pensée, cesser de penser la protection comme une coercition, changer la fiscalité sur la consommation, appliquer réellement le principe de pollueur-payeur* », a également plaidé le Breton.

LES USAGES EN QUESTION

Question brûlante puisque non seulement d'actualité, mais particulièrement prégnante en Côte-d'Or puisque

François Sauvadet, le président du conseil départemental s'en fait régulièrement l'avocat : le stockage de l'eau. Stocker pourquoi pas... mais surtout pour quoi faire ? « *Il faut envisager un multi-usages écologique* », estime Thierry Burlot. Un vœu presque déjà battu en brèche par la Loi du 18 août 2026 d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles qui fixe l'objectif de doubler les volumes de stockage d'eau pour les usages agricoles d'ici à 2035, retire les retenues collinaires de la réglementation des Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et permet au préfet coordinateur de bassin de déroger au Sage, au niveau des rivières, et au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

(Sdage), au niveau des bassins-versants, lorsqu'ils ne sont pas alignés avec les projets de stockage des agriculteurs et les projets territoriaux de gestion de l'eau.

UN SUJET DE CAMPAGNE

L'eau comme global est incarné à Dijon par Antoine Hoareau au travers de ses différentes délégations et mandats : outre l'eau et l'assainissement, il s'occupe de l'urbanisme, de l'habitat, du renouvellement urbain, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et préside également la société d'économie mixte Odiva, qui gère le service public de l'eau et de l'assainissement sur l'agglomération dijonnaise. Une position saluée par Érik Orsenna et Thierry Burlot : alors que le réchauffement climatique et ses impacts ont durement éprouvés le pays, la ressource en eau des territoires, sa préservation et ses usages devraient s'imposer au premier rang des politiques publiques. Nul doute qu'ils s'inviteront, avec leur cortège de lobbyistes, dans la prochaine campagne... présidentielle. Une nouvelle loi sur l'eau ? Sûrement. Reste à savoir qui tiendra la plume...

Emmanuelle de Jesus

Des surfaces en dur sans imperméabiliser les sols

■ Parmi les 90 exposants présents lors de ce Carrefour des gestions durables de l'eau, O2D Environnement, société basée à Lesquin (Nord) est spécialisée dans les solutions de stationnement, parkings, cheminement piéton, parvis... à partir de dalles écologiques (conception allemande, fabrication en Belgique à base de plastique recyclé et recyclable) dont les alvéoles peuvent être comblées par différents matériaux : gravier, pavés de diverses couleurs, gazon ou mulch. La société adresse aussi bien les collectivités que les entreprises ou encore les particuliers.

Les avantages de ce sol sont pluriels, explique Marceau Frêche, chargé d'affaires Sud-Est d'O2D Environnement : les surfaces créées restent perméables, répondant ainsi aux impératifs de la désartificialisation des sols, et permettant au cycle naturel de l'eau de se déployer, un impératif devenu aigu cet été avec les épisodes de canicule et la nécessité de laisser les eaux pluviales recharger les nappes phréatiques ; elles évitent aussi de saturer les réseaux d'évacuation en cas de fortes pluies. De plus, une étude de l'Ademe montre, avance O2D Environnement, que la surface des dalles présente une différence de - 6° par rapport à la température de surface d'un enrobé classique. Enfin, la solution par remplissage des alvéoles permet de choisir des matériaux au plus près des chantiers en limitant l'impact du transport. Autre atout : si l'entreprise n'assure pas la pose, elle accompagne les chantiers de bout en bout auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou entre-



De gauche à droite : Henri-Alexis Desombre, Pierre Lecomble, chargé d'affaires pour l'Est dont la BFC et Marceau Frêche, représentants d'O2D Environnement au Carrefour des gestions durables de l'eau. Crédit : JDP.

prises dès la conception puis la réalisation des projets, grâce à ses différents chargés d'affaires. Deux exemples de réalisations récentes d'O2D Environnement en BFC, achevées terminées en 2026 : 550 m² en dalles + remplissage pavés sur l'aire Avia de Gevrey Chambertin (A31) et, à Beaune, un remplissage pavés avec logo PMR et stop-roues bois sur une surface de 270 m² pour la garage Guyot.

Côte-d'Or

ASNIÈRES-LÈS-DIJON : RÉOUVERTURE ET NOUVEAU POSITIONNEMENT DE L'ENSEIGNE VILLAVERDE.



Les collaborateurs de l'enseigne ont remis un cadeau aux dirigeants. Crédit : JDP.

Mercredi 9 septembre, la jardinerie Villaverde d'Asnières-lès-Dijon ouvrait en nocturne en prélude de sa réouverture à la clientèle pour une soirée spéciale dédiée à la trentaine de collaborateurs et aux fournisseurs. Lionel et Francine Richardot, à la tête de l'enseigne du groupe Villaverde qui a succédé aux Pépinières Mercier (créées en 1968), ont présenté à cette occasion un magasin entièrement revu à la fois pour répondre aux attentes des clients, ainsi qu'aux attendus d'un nouveau positionnement d'entreprise RSE résumé par la formule « *Verde thérapie* ». « *Nous avons enlevé les "irritants", et créé un cheminement plus simple pour les clients, avec les plantes de serre chaude mises en valeur et un espace agrandi de décoration* », détaille Lionel Richardot. Le marché du jardinage, après un engouement explosif post-covid est devenu plus mature. et les magasins doivent savoir se démarquer pour capter une clientèle plus urbaine et plus jeune tout en conservant les usagers fidèles. Pour Villaverde, « *l'honnêteté, la qualité et le conseil* » sont les éléments de différenciation côté clients, assure Lionel Richardot, qui entend faire de l'enseigne, au-delà d'un commerce, le lieu d'un temps « *vivant* », où la connexion aux saisons et aux éléments prendrait sa place dans nos vies digitalisées : par exemple, petits mammifères et oiseaux ne sont plus vendus en magasin et les clients plutôt orientés vers des éleveurs.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET SOURCING LOCAL

Une volonté traduite également via une politique RSE exigeante, qui a vu le recrutement de deux collaborateurs, un changement des énergies (1.500 m² de panneaux photovoltaïques dans les parkings fournissent 30% de la consommation), un abandon du gaz naturel pour la géothermie, un sourcing si possible local (Bourgogne plantes) et un mécénat avec le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne. Des investissements conséquents (500.000 € pour la géothermie financés à 50% par l'Ademe), d'abord dictés « *par le bon sens économique* » à l'heure de la flambée des énergies, reconnaît Lionel Richardot, mais qui prennent tout leur sens alors que le public commence à se préoccuper de l'impact environnemental de sa consommation et que les valeurs d'entreprise sont un facteur d'attractivité. « *Quand nous investissons 300.000 € pour les ombrières photovoltaïques des parkings, nous rendons service à nos clients, nous facilitons la mobilité électrique de notre personnel et nous rendons visibles ce que l'on fait* », résume le dirigeant. Enfin, l'enseigne lance le concept de « *Cercle du vivant* » pour impliquer ses clients dans l'évolution du magasin, « *ses initiatives et sa nouvelle dynamique* ». Fréquenté par une clientèle « *du sud de Dijon à la route de Langres et jusqu'à Pouilly-en-Auxois* », l'enseigne compte sur son positionnement pour conforter sa place dans un marché très concurrentiel. « *Cette jardinerie, conclut Lionel Richardot, est animée par des hommes et des femmes qui ont la passion du végétal. Mais elle n'a de sens que si elle est utile et inspirante pour ses clients mais aussi pour son territoire* ». Villaverde Asnières-lès-Dijon affichait 7 M€ de CA en 2025

en bref

E. de J.

Yonne. Portée par Jade, personnage emblématique des Jeunes Agriculteurs de BFC, la fête agricole régionale 2026 a réuni 11.000 visiteurs.

Belle affluence aux Terres de Jade

 Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont mis de nouveau à l'honneur Jade, personnage emblématique du syndicat agricole, symbole de l'avenir de la profession. Cette petite fille fictive, vêtue d'un chapeau, de bottes rouges et d'une cotte à bretelles, part régulièrement à la rencontre des professionnels du secteur agricole en compagnie de la mascotte, Nuggets. Ses aventures sont racontées dans des podcasts, disponibles sur Spotify et sur le site officiel. Cet outil de découverte du secteur agricole complète la foire régionale Les Terres de Jade organisée chaque année. Cette 5e édition se déroulait pour la première fois dans l'Yonne, à Saint-Clément, les 5 et 6 septembre 2026.

UNE MANIFESTATION INCONTOURNABLE

Cette fête régionale célébrait la terre, le savoir-faire rural et le terroir avait accueilli plus de 8.000 visiteurs l'an dernier, à Andelnans dans le Territoire de Belfort. Le week-end dernier, le canton de Villeneuve-sur-Yonne proposait à son tour de nombreuses animations pour petits et grands, notamment des courses de Moissbatt'cross et des démonstrations du travail des chiens de troupeau. Lors du concours régional de labour,

Lors de l'évènement Les Terres de Jades 2026 à Saint-Clément. Crédit : DR



les agriculteurs se positionnaient pour la finale nationale de labour organisée la semaine suivante à Metz-Magny. Une édition prolifique qui a bénéficié d'une très forte affluence : 11.000 visiteurs au total dont 4.500 dès le samedi. « On a été agréablement surpris qu'il y ait autant de monde. Les gens sont quand même demandeurs de festivités rurales » observe Yohann Seguin, céréalier de 35 ans installé sur les terres familiales et membre du comité d'organisation. « On s'est inspiré de la Fête de l'Agriculture de l'Yonne qui avait eu lieu à Sens en 2019 » précise-t-il.

Une cinquantaine de bénévoles ont épaulé l'équipe organisatrice, tant durant les

dix-huit mois de préparation que tout au long du week-end. Ce projet, soutenu par de nombreux partenaires, notamment les villes de Saint-Clément, de Sens et des communes voisines, a coûté entre 160.000 € et 190.000 €. Il était financé à la fois sur fonds propres et par des subventions d'environ 30.000 € à 40.000 €.

EN FAVEUR D'UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ

Organisées depuis 2021, les Terres de Jade visent à renforcer la promotion des métiers de la terre, un secteur en perte de vitesse. Le monde agricole de Bourgogne-Franche-Comté a perdu environ 1.800 exploitants ces sept dernières années, soit près de

7% de sa population agricole (8% au national). D'autant qu'en 2024, 37% d'entre eux avaient plus de 55 ans, avec une moyenne d'âge encore plus élevée dans la partie ouest de la région, particulièrement en Côte-d'Or et dans la Nièvre. Le point de vue d'un enfant à travers le personnage de Jade confère ainsi à l'évènement une dimension plus chaleureuse et humaine, susceptible de toucher davantage le grand public, mais surtout d'inspirer des vocations chez les nouvelles générations dans un contexte particulièrement âpre pour la profession (lire aussi ci-dessous).

Floriane Boivin

« Une année catastrophique »

Arnaud Delestre. Céréalier et nuciculteur, il est le président de la chambre d'agriculture de l'Yonne

◆ **Le Journal du palais.** Épisodes caniculaires extrêmes, sécheresse persistante... quels sont les premiers enseignements à tirer de la saison 2026 ?

◆ **Arnaud Delestre.** Des rendements en baisse. Les cultures d'hiver – colza, blé, orge – ont connu une baisse de leur rendement de l'ordre de 10%, même si le colza s'en sort plutôt bien. Le rendement des cultures de printemps comme le tournesol est catastrophique puisqu'elles ont subi de plein fouet la sécheresse du mois de mai et les canicules qui ont, physiologiquement, freiné la croissance de la plante. Quant aux éleveurs, ils sont dans la panade puisqu'il n'y a plus de récolte de fourrages depuis le printemps. Ils alimentent leurs bêtes dans les prés depuis le mois de juillet, certains depuis le mois de juin, et ceux qui comptaient sur les pluies fin août début septembre sont partis pour fourrager jusqu'en avril prochain... Donc il existe une vraie inquiétude sur l'état des stocks. Comme l'Yonne n'est pas la seule touchée, mais cela concerne l'ensemble de la France et toute la partie Ouest de l'Europe, il n'y a pas de fourrage disponible aujourd'hui.

◆ **Comment accueillez-vous des aides gouvernementales annoncées pour venir en aide aux exploitants agricoles ?**

◆ Elles sont forcément décevantes. L'enveloppe est de 14 à 15 M€ pour la Bourgogne Franche-Comté, soit 1,7 M€ pour les agriculteurs de l'Yonne. En réunion avec le préfet et les organisations professionnelles, nous avons fait le calcul : cela va nous permettre de soutenir 400 exploitations sur les 3.000 que nous comptons. Nous avons donc fait le choix de cibler prioritairement les jeunes agriculteurs toutes filières confondues. Ceux qui sont installés depuis moins de cinq ans et ont besoin d'un coup de pouce. Cela signifie aussi que nous laissons les autres au milieu du gué. Nous poussons au niveau national

Installé à Thury, le président départemental de la chambre d'agriculture de l'Yonne Arnaud Delestre est également membre du conseil d'administration de l'instance nationale Chambre d'agriculture France. Crédit : S.B.



pour obtenir une année blanche au niveau bancaire, de repousser les annuités en fin de tableau et d'avoir une prise en charge des intérêts, garantie par l'État. Je pense que c'est ce qui aiderait le mieux les agriculteurs et couterait le moins au système bancaire.

◆ **Demandez-vous des aides supplémentaires ?**

◆ Oui, nous demandons des aides supplémentaires avec cette année blanche et la prise en charge des intérêts. C'est la première négociation que nous devons avoir. Pour le reste, nous sommes des personnes responsables et nous connaissons l'état des finances publiques... Sachant que le Gouvernement a annoncé 1,3 Md d'aides, mais il y a beaucoup de recyclages, d'aides dûes et déjà fléchées, nous sommes sur la moitié en réalité. Il y a toujours un effet d'annonce...

Propos recueillis par Stéphane Bourdier

Franche-Comté

DÉCLARATION DES REVENUS DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS. Jusqu'au 14 octobre, les travailleurs, retraités et étudiants frontaliers en Suisse affiliés à l'Assurance Maladie française sont invités à déclarer leurs revenus auprès de l'Urssaf. En 2025, plus de 141.000 travailleurs frontaliers en Suisse résidant en France étaient affiliés à l'Assurance Maladie française (hors retraités). Parmi eux, 21% vivaient dans le Doubs (29.900 personnes), 4% dans le Jura (6.230 personnes) et 3% dans le Territoire de Belfort (3.890 personnes). La déclaration annuelle des revenus permet à l'Urssaf de déterminer le montant des cotisations d'assurance maladie dues par les assurés. En l'absence de déclaration, les cotisations seront automatiquement calculées sur la base d'une assiette forfaitaire majorée (taxation d'office) qui s'élève à 240.300€. Afin d'accompagner les usagers dans cette démarche, l'Urssaf met à leur disposition un guide pratique, accessible en ligne, pour réaliser leur déclaration étape par étape. ◆ urssaf.fr

Région BFC

RÉPARATION D'ÉLECTROMÉNAGER : MURFY RECRUTE. À Dijon et Besançon, près de 118.000 appareils électroménagers sont jetés chaque année. Un volume important alors qu'une panne ne signifie pas nécessairement la fin de vie de l'appareil puisque chez Murphy, spécialiste de la réparation du gros électroménager à domicile, 83 % des équipements pris en charge sont réparables. Afin de « renforcer localement l'accès à la réparation » l'entreprise est en phase de recrutement dans les deux villes. Fondé en 2018 à Bobigny, Murphy forme ses techniciens dans son école interne, la Murphy Académie. ◆ murfy.fr

SEMAINE DES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE : FRANCE TRAVAIL ET SES PARTENAIRES MOBILISÉS. Du 21 au 25 septembre, France Travail et ses partenaires organisent, sur l'ensemble du territoire et particulièrement en Bourgogne Franche-Comté, une semaine dédiée aux métiers du numérique. Objectif : faire découvrir les métiers, les formations et les opportunités d'emploi d'un secteur en constante évolution (cybersécurité, intelligence artificielle, data, développement, cloud, réseaux, support informatique, marketing digital), à destination des chercheurs d'emploi, des jeunes et des personnes en reconversion. Le numérique en BFC représente 10.620 salariés (1,5 % des effectifs régionaux, 2,6 % en Côte-d'Or) répartis dans 1.056 établissements (-2,3 % en un an), et 4.998 demandeurs d'emploi des catégories A, B, C positionnés sur ce secteur fin juin 2026.

Au programme en région :

- Lundi 21 septembre – Besançon : journée découverte des métiers du numérique, avec la Fabrique Numérique de Besançon.
- Mardi 22 septembre – Talant : Connect 2026, avec un volet emploi renforcé (jobdating, lancement du dispositif Numéric'Emploi avec l'OPCO Atlas et Numéum, rencontres avec les acteurs de la filière).
- Mercredi 23 septembre, à partir de 13h30 – Auxerre, avenue des Plaines de l'Yonne : forum Tech Emploi, centré sur l'intelligence artificielle (masterclass, mur de l'emploi, espace formation, ateliers, retours d'expérience) ; Champagne : passage du van Google Ateliers Numériques au point relais France Travail, avec trois ateliers gratuits de 9h30 à 14h30.
- Jeudi 24 septembre – Montbéliard : rendez-vous découverte des métiers du numérique avec Numerica. S'y ajoutent trois webinaires pour les chercheurs d'emploi, organisés avec Google Ateliers Numériques, Social Builder et My Job Glasses.

en bref

Côte-d'Or.**Job dating
à la Toison d'Or**

Le centre commercial Toison d'Or, à Dijon, organise avec France Travail une nouvelle édition de son job dating le mercredi 7 octobre 2026, de 10h à 18h, allée Primark bas. Douze enseignes y recrutent en CDD et CDI, dont Apple, Boulanger, C&A, Cultura, Primark et Five Guys. L'Armée de l'air et de l'espace présentera ses métiers, notamment aux 17-30 ans. Nouveauté : l'inscription est obligatoire et conditionnée à la participation à l'une des quatre réunions d'information de France Travail (18, 23, 28 et 30 septembre) au sein de l'agence France Travail situé au 33 rue Elsa Triolet à Dijon. A l'issue de cette information collective, seront proposées des créneaux de rendez-vous individuels le jour du Job Dating avec les recruteurs en fonction des postes correspondant aux profils des candidats. Les candidats souhaitant postuler aux offres des Armées, peuvent se présenter directement au Job Dating. Un partenariat avec les tablettes Cibljob permettront de créer ou modifier un CV sur place.

♦ westfield.com/fr/france/latoisondor/actualites/job-dating-le-7-octobre/138667

Territoire de Belfort. La startup franchit une nouvelle étape vers la commercialisation, prévue en 2028, de sa solution à base de fluides réactifs.

**Neext veut améliorer
les rendements énergétiques**

Une technologie susceptible d'améliorer les rendements énergétiques jusqu'à 30 % : la promesse de la startup belfortaine Neext, spécialiste dans l'optimisation des systèmes, a séduit le groupe Dehon, expert de la chimie de performance. Les deux acteurs viennent de signer deux contrats au long cours portant sur la caractérisation physico-chimique et thermodynamique des fluides réactifs. « Nous travaillons sur une famille de 170 fluides réactifs utilisés dans les années 60 par des scientifiques biélorusses qui en ont fait la preuve », précise Jean Maillard, dirigeant de Neext. Ce procédé ayant été remis sur le devant de la scène par une chercheuse, la startup en a acquis la licence exclusive. « Le groupe Dehon avait déjà participé à notre levée de fonds. Cette fois, ils investissent car ils sont intéressés par notre travail et nous permettent, grâce à leur réactivité et leurs compétences, de tenir nos objectifs. » La startup et sa technologie innovante ont par ailleurs bénéficié de



deux financements du conseil régional à hauteur de 350.000 €.

UN CALENDRIER BIEN DÉFINI

Neext compte 22 salariés et prévoit trois collaborateurs de plus d'ici la fin de l'année 2026. En parallèle, la jeune pousse entend acquérir un banc d'essai pour les fluides basse température, moins de 200 degrés, au début de l'année 2027 grâce à une enveloppe de 150 000 euros puis d'investir près de quatre millions d'euros dans un second banc d'essai pour les hautes températures en 2028. L'objectif étant de débiter la commercialisation

de sa solution en 2028. « Nous visons deux marchés : celui de la récupération de chaleur fatale industrielle et celui de la géothermie profonde dont les rendements restent encore faibles. » Dans l'attente, Neext prévoit déjà un CA de 650.000 € cette année grâce à son activité d'ingénierie pour optimiser les rendements d'équipements existants dans le secteur du nucléaire innovant. « Nous envisageons aussi d'accompagner les acteurs de la géothermie et du solaire thermique », conclut Jean Maillard.

Nadège Hubert

Saône-et-Loire.**La suite collaborative d'Interstis
Solutions distinguée par l'Anssi**

La suite collaborative Hexagone créée par la société creusotine Interstis Solutions vient d'intégrer la liste, très sélective, des services en cours de qualification SecNumCloud auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), notamment pour sa partie collaborative, alors que cette certification est désormais une obligation légale pour héberger les données les plus sensibles de l'État (arrêté du 12 août, en vigueur depuis le 22 août 2026). « Nous étions déjà en conformité avec cette exigence : les données de nos clients sont hébergées dans un environnement SecNumCloud, notamment grâce à notre partenariat avec 3DS Outscale. Mais aujourd'hui, avec notre entrée dans le cercle, très sélectif, des éditeurs SaaS en cours de qualification, nous voulons aller plus loin, avec une maîtrise de bout en bout pour proposer un service qualifié SecNumCloud », annonce Interstis Solutions dans un communiqué. Fondée en 2014 au Creusot, en Bourgogne, la société est aujourd'hui également implantée à Paris, Nantes et Montpellier.

Doubs.**ITB Innovation change son
actionnariat**

MBO+, via son fonds MBO Capital 5, devient l'actionnaire majoritaire d'ITB Innovation dans le cadre d'une opération primaire. Fondée en 1993 et basée à Autechaux, ITB Innovation est le spécialiste de référence en France du bridage complexe sur-mesure. Cette opération permet à ITB Innovation de franchir une nouvelle étape de son développement et d'organiser sa transition managériale : Christophe Boiteux demeure président et actionnaire de la société, tandis que l'équipe de management réinvestit de manière significative au capital et voit son rôle renforcé, avec notamment la montée en responsabilité de Stéphane Dornier, en charge du bureau d'études et Thomas Lambert en charge de la production. La société emploie une soixantaine de collaborateurs et sert plus de 70 grands donneurs d'ordre industriels, OEM et équipementiers de premier rang, en France et sur leurs sites à l'international.

Côte-d'Or/Nièvre. Recyclage, réduction des émissions et diversification des enrobés : chez Merlot TP à Mesves-sur-Loire, le groupe de BTP basé à Dijon s'équipe d'une nouvelle unité d'enrobage à chaud.

Le groupe Roger Martin investit 5 M€ chez Merlot TP

Vincent Martin, président du groupe Roger Martin (avec les ciseaux), avec à sa gauche : Fabien Bazin, président du conseil général de la Nièvre, Bernard Gilot, maire de Mesves-sur-Loire et Hicham Boujilil, vice-président du conseil régional de la BFC. Crédit : You Tube groupe Roger Martin

Recycler 50 % des agrégats issus du rabotage des routes, contre 30 % auparavant, chauffer à une température réduite de 30 °C et économiser 2 kg de CO₂ par tonne : ce sont les principales performances de la nouvelle usine d'enrobage à chaud RF200 NEO2. Conçue par le fabricant Ermont-Fayat Group, basé à Lorette (42), dans la Loire, et équipée de la technologie Retroflux, elle équipe désormais Merlot TP à Mesves-sur-Loire, société créée en 1981 et propriété depuis 2016 du groupe Roger Martin. Le GPL remplace par ailleurs le fioul lourd, avec la possibilité d'utiliser à terme du biogaz. Cette nouvelle unité va permettre de réaliser les divers enrobés : du classique enrobé chaud, destiné aux routes à fort trafic, à l'enrobé tiède, qui réduit les fumées et les émissions de CO₂, notamment pour les ouvriers, en passant par les enrobés clairs ou colorés pour limiter la chaleur en ville.

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL, MAIS AUSSI ÉCONOMIQUE

Cet investissement survient dans un contexte de forte volatilité des prix des matières premières - l'indice bitume est passé de 157,8 en avril 2021 à 255 en avril 2022 - selon l'Insee. Pour Merlot TP, les achats de matières premières représentaient 6,03 M€ en 2024, pour un chiffre d'affaires de 17,6 M€. En intégrant jusqu'à 50 % de matériaux recyclés, la nouvelle unité permet de réduire le recours aux matières premières neuves, tout en limitant les coûts liés à l'évacuation des matériaux issus du rabotage. Un taux supérieur à la moyenne nationale, qui s'établissait à 25,9 % d'agrégats d'enrobés réintroduits dans de nouveaux enrobés en 2025, selon Routes de France.

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



COLLECTIVITÉS

Biouxtiful ou la reconquête de l'ouest (de Mâcon)

Saône-et-Loire. Les élus Mâconnais et leur partenaire Palauma Global group ont inauguré vendredi 11 septembre les logements sociaux de la résidence Biouxtiful, à l'entrée du quartier Saint-Clément.



Si Yoann Charlot, le nouveau président de Mâcon Habitat, principal bailleur social de la ville, avait quelques minutes de retard, la nouvelle résidence joliment baptisée Biouxtiful (elle se situe au 81 route de... Bioux) est bien à l'heure pour accueillir ses premiers locataires. Sur 47 logements proposés, du T2 au T4, la moitié d'entre eux ont déjà trouvé preneurs et personne ne doute que le bâtiment affichera complet rapidement.

« La demande est particulièrement forte sur les T2 », note le président. À terme, le Biouxtiful comptera une centaine d'occupants et Yoann Charlot espère la mixité : « des familles, des jeunes, des personnes âgées. » Il souhaite qu'à travers cette opération et d'autres à venir, Mâcon Habitat mette sa pierre à l'édifice du renforcement de l'attractivité de la ville. Car si Mâcon continue d'attirer des entreprises, la ville peine parfois à loger les salariés, contraints d'aller habiter en périphérie, de l'autre côté de la Saône notamment. Avec Biouxtiful, le bailleur ainsi propose des logements de qualité, bien situés et à des prix très abordables estiment les élus.

LE RENOUVEAU DU QUARTIER SAINT-CLÉMENT

La ville affiche aussi sa volonté de reconquérir un quartier difficile, gangrené par les trafics, mais pour autant un « quartier emblématique de la ville » insiste le maire Jean Patrick Courtois. Le village Saint-Clément devenu quartier de Mâcon est l'entrée ouest de la ville. Le Biouxtiful est installé à la place d'une station-service historiquement très fréquentée, sur un site qu'il a fallu dépolluer (1.150 tonnes de terre !), soit un bel exemple du recyclage du foncier urbain dans l'objectif du « zéro artificialisation nette » des terres.

Le programme Biouxtiful (environ 8 M €) a été réalisé par Paulama Global group, promoteur marseillais qui a volontiers laissé quelques empreintes de ses origines et notamment un espace vert commun de 680 m² inspiré des jardins méditerranéens, avec un bel olivier central en « guest star ». À l'intérieur du bâtiment, des fresques dessinées par l'artiste marseillais, mais d'origine bourguignonne, Robin Szczygiel, se veulent un clin d'œil aux liens qui unissent les deux régions.



De nombreux logements sont dotés de terrasses spacieuses pour permettre aux locataires de profiter des extérieurs. Crédit : JDP.

L'architecte José Coniglio a expliqué sa volonté de faire discuter ensemble les architectures ancienne et contemporaine et éviter l'uniformité en proposant un bâtiment ni d'un seul bloc, ni monochrome, avec des couleurs qui rappellent celles des pierres du centre-ville.

D'AUTRES PROJETS IMMOBILIERS

Yoann Charlot, qui a repris la présidence de Mâcon Habitat il y a seulement trois mois, ne chôme pas : inauguration vendredi 4 septembre de Floressence (54 logements sociaux) à Sennecé-lès-Mâcon et très prochainement de la résidence Clovis (5 logements et deux commerces) à Saint-Clément.

Il promet aux locataires des opérations « pied d'immeuble » pour que ceux-ci puissent échanger avec les membres du conseil d'administration du bailleur.

Quant au maire de la ville, il espère d'autres opérations du même type au cœur de la ville pour continuer le programme de réhabilitation immobilière et faire disparaître « les dents creuses ».

David Bessenay



Philippe Bega (président de Palauma Global group), Jean-Patrick Courtois (maire de Mâcon), Yoann Charlot (président de Mâcon Habitat) et José Coniglio (architecte) ont symboliquement planté l'olivier du jardin partagé.. Crédit : JDP.

Yonne. Baisse des effectifs scolaires, hausse des températures, entretien, la ville de Sens repense ses écoles à l'horizon 2032 : un investissement de 18 M€.

Sens prépare l'école de demain



Cette nouvelle année scolaire est marquée par une nouvelle baisse des effectifs : -2,4% depuis l'an dernier, en dépit d'une hausse constante de la population qui avoisine aujourd'hui les 28.000 habitants. L'arrivée de jeunes enfants liée au solde migratoire ne suffit pas à compenser le recul du solde naturel. Le nombre de naissances domiciliées a baissé de plus de 30% entre 2015 et 2025, tandis que le nombre de décès a progressé de 1,7% sur la même période.

En 8 ans, les écoles de la ville de Sens ont ainsi perdu près de 250 élèves. Chaque année, des classes ferment dans le cadre des cartes scolaires établies par la direction académique. Toutefois, cette tendance sénonaise n'est « pas un cas à part », tient à préciser Stéphanie Olivier, adjointe au maire en charge des écoles, des parcours éducatifs et de la jeunesse. La démographie scolaire en France est effectivement marquée par une baisse continue et prononcée des effectifs d'élèves, liée à la chute

de la natalité amorcée en 2010. Le gouvernement estime à 1,7 million le nombre d'élèves en moins d'ici 2035 (-14,2%), dont 933.000 élèves (-15,2 %) pour les établissements du 1^{er} degré.

UN INVESTISSEMENT DE 18 M€

« Nous avons refusé de subir des ajustements successifs sans vision d'ensemble. Notre choix est d'anticiper et de transformer cette évolution en opportunité. Moins d'élèves ne doit pas signifier moins d'ambition, mais davantage d'attention et de moyens pour chacun » a déclaré l'élue, évoquant le Plan Écoles 2026-2032 auquel la ville consacrera 18 M€ dont 9 M€ aux écoles existantes (1,3 M€ par an). Sur 2026, de nombreux travaux sont prévus notamment la rénovation de la couverture de Paul Bert ainsi qu'une amélioration de confort thermique (220.000€), la réfection des sanitaires de Marie Noël (122.500€), qui accueillera bientôt les élèves de l'école des Beaumonts en passe de fermer ses portes, ou encore la désimper-méabilisation des sols des Champs d'Aloup (100.000€).

D'un montant de 7 M€, le projet

L'école Marie Noël accueillera les élèves de l'école des Beaumonts en passe de fermer ses portes. Crédit : JDP.



de transformation de l'école Jules Ferry en pôle éducatif et sportif dans le quartier des Arènes - Champs-Plaisants est en bonne voie. La ville a trouvé son maître d'ouvrage fin août. Une réunion clé est programmée à la mi-septembre pour valider les plans architecturaux, les enveloppes budgétaires, ainsi que les grandes orientations

techniques (notamment l'isolation et le confort thermique). Avec 14 classes et un nouvel accueil de loisirs élémentaire de 150 places, le site devrait être opérationnel en 2028.

Le centre de loisirs Maxime Courtis, dédié aux maternelles, sera rénové à hauteur de 2 M€. Enfin, sur l'Ile d'Yonne, la pre-

mière phase de restructuration de l'école maternelle Bellocier a débuté en juillet. Une opération d'un montant de 240.550€. La seconde phase prévoit entre autres la création d'un restaurant scolaire climatisé à l'étage, l'ouvrage le plus important du site.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. À l'occasion de sa rentrée 2026, l'Université Bourgogne Europe conjugue dynamique d'attractivité, développement territorial et mesures d'aide financière majeures pour renforcer l'accessibilité aux études supérieures.

Cap international et solidarité économique



Devenue Établissement Public Expérimental (EPE), l'Université Bourgogne Europe (UBE) entame l'année universitaire 2026 forte d'une communauté de plus de 36.000 personnes et de près de 400 diplômes. Malgré des effectifs globaux en légère baisse (-0,7 % par rapport à l'an dernier à la même date, soit -143 étudiants), le flux entrant en première année progresse de +2,2 % à la fin août, représentant 6.006 étudiants (+130 étudiants par rapport à 2025), sur un total de 21.244 étudiants.

L'établissement affirme également son ancrage territorial avec l'ouverture de l'antenne PASS à Chalon-sur-Saône accueillant 30 étudiants, ainsi que l'intégration du CREPS Bourgogne Franche-Comté comme premier CREPS de France rattaché à un EPE. Sur la scène internationale, l'UBE maintient son rang parmi les 5 % des meilleures universités mondiales au classement de Shanghai (22^e place nationale) et figure au 21^e rang français du classement



Leiden Open Edition. « Acteur économique, social et sociétal, notre établissement a l'ambition de faire rayonner le savoir, la recherche sur son territoire, et au-delà des frontières », affirme Vincent Thomas, président de l'UBE.

DES ARBITRAGES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

C'est sur le volet économique que cette rentrée 2026 marque un tournant significatif. « L'intégration de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Dijon au sein de l'UFR des Sciences de Santé constitue une avancée majeure. Autrefois synonyme d'un investissement financier lourd pour les

étudiants, la formation de kinésithérapie voit sa barrière financière supprimée afin d'assurer l'égalité d'accès aux études de santé », défend Vincent Thomas. Avec un taux d'insertion professionnelle de l'ordre de 98 % six mois après l'obtention du diplôme, cette filière reste particulièrement attractive.

Par ailleurs, face à la mise en place du décret du 19 mai 2026 imposant des droits d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers, le conseil d'administration de l'UBE avait voté à l'unanimité une motion d'opposition ferme. L'université tire profit du cadre légal autorisant à exonérer des étudiants étrangers des droits différenciés sur décision

du président, dans la limite de 30 % des étudiants étrangers inscrits : estimant que ce seuil ne sera pas atteint, l'UBE peut ainsi, pour cette année uniquement, déployer un « dispositif d'exonération simplifié et large ». L'université consolide ses capacités budgétaires grâce à reconduction de nombreux financements, « véritable reconnaissance du travail accompli ». La charte Erasmus+ apporte ainsi 1,68 M€ pour les mobilités des étudiants, complétés par 792.000 € alloués à l'UBE via l'Alliance Forthem, 400.000 € pour le projet Dive-In et deux Masters Erasmus Mundus financés à hauteur de 4 M€ chacun. Côté innovation et recherche, l'école DéCarboMED, de la décarbonation des produits de santé et de leurs usages décroche un financement France 2030, de 1,12 M€ dans la continuité du projet ACVmed consacré à l'analyse du cycle de vie des médicaments, soutenu par Dijon Métropole (50 000 €). À terme, 570 apprenants seront accueillis chaque année (étudiants et professionnels).

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or

ECODIGO MOBILISE PLUS DE 750 FOYERS DE LONGVIC POUR RÉDUIRE LEUR FACTURE D'ÉNERGIE. Dans un contexte où la crise énergétique continue de peser sur les ménages et où les prix de l'énergie restent particulièrement volatils, la Ville de Longvic a proposé à ses habitants un achat groupé d'électricité et de gaz, piloté par Ecodigo. Cette opération d'envergure locale a réuni plus de 750 foyers (soit 18 % des foyers), souhaitant bénéficier de tarifs avantageux et sécurisés, leur permettant de mieux maîtriser leur budget énergétique à l'approche de l'hiver et face aux fluctuations du marché. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de -22 % sur l'électricité et -12 % sur le gaz, avec des prix fixes pendant trois ans. À la clé : 269 € d'économies par an en moyenne, selon le profil de consommation. Pour la Ville de Longvic, « cette opération est un levier concret pour soutenir les ménages, défend Céline Tonot, maire de Longvic. Cet achat groupé, à la fois transparent et solidaire, leur permet non seulement de réaliser des économies, mais aussi de sécuriser leur budget grâce à des offres à prix fixe. C'est une réponse collective, locale et efficace face aux incertitudes du marché ». Depuis plus de dix ans, Ecodigo, basée à Dijon, multiplie les initiatives d'achats groupés et de projets d'énergie partagée aux côtés des territoires. L'entreprise a déjà accompagné plus de 400 collectivités (Flagey-Echézeaux, Étupes, Chenôve...), représentant 200.000 foyers, pour un total de 12 M€ d'économies générées. « Ce succès confirme qu'ensemble, collectivités et citoyens peuvent retrouver le contrôle sur leur facture d'énergie, tout en favorisant des pratiques plus durables », affirme Étienne Jallet, président d'Ecodigo.

en bref

Yonne. Fermée depuis 2019, le complexe aquatique a retrouvé ses baigneurs cet été après un vaste chantier de réhabilitation. Porté par la communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB), le projet de 2,35 M€ comprend également une nouvelle salle de sport de 115 m².

La piscine d'Aillant-sur-Tholon rouverte aux baigneurs



Construite dans les années 1970, la piscine d'Aillant-sur-Tholon avait connu ses heures de gloire. Avec son toboggan installé en 1996, elle était devenue l'un des équipements phares du territoire. Mais au fil des années, les installations se sont dégradées jusqu'à devenir obsolètes et ne plus répondre aux normes. Elle ferme ses portiques après une dernière danse en 2019.

La population, elle, n'avait pas oublié son bassin. En 2021, une pétition en faveur de sa réouverture avait recueilli plus de 2.500 signatures. Un collectif avait également rencontré les élus. « Il y avait vraiment une attente de la population pour sa réouverture », rappelle Leslie Tissier, chargée du projet de réhabilitation depuis trois ans.

Pas question pour autant de tirer un trait sur l'ancienne piscine. Le bassin historique a été conservé et rénové. La partie destinée aux plus grands, profonde de 1,40 m, permet aussi bien de nager que de jouer. Des jeux d'eau ont également été installés

pour les plus jeunes. Le bâtiment, lui, a été entièrement reconstruit. Accueil, vestiaires, sanitaires, douches, locaux techniques, filtration et espaces dédiés aux maîtres-nageurs ont été repensés. Mais le chantier ne s'est pas limité à la baignade.

2,35 M€ INVESTIS

Derrière cette réouverture se trouve surtout un investissement conséquent : 2,351 M€ HT. Pour une intercommunalité rurale comme l'Aillantais, qui figure parmi les plus petites communautés de communes de l'Yonne, la somme est loin d'être anodine. Le choix des élus dépasse donc la seule remise en état d'une piscine. Il s'agit de maintenir sur le territoire un équipement de loisirs capable de profiter aux habitants, mais aussi de proposer une nouvelle offre sportive. Le projet a été élargi avec la création d'une salle de sport de 115 m². L'objectif est de faire vivre le site au-delà de la seule saison estivale et de transformer un équipement longtemps fermé en un véritable pôle



Les tarifs ont été volontairement maintenus accessibles : 3 € pour les adultes et 1,50 € pour les enfants de 4 à 12 ans. Crédit : CCAB.

sportif local. À terme, la CCAB souhaite également accueillir les scolaires en juin, alors que les classes du territoire doivent aujourd'hui se

déplacer vers Joigny ou Auxerre pour accéder à une piscine. La collectivité envisage ainsi une ouverture saisonnière plus longue, de juin à fin août,

voire jusqu'à la mi-septembre selon les conditions climatiques.

Enzo Beaudet

VENTES AUX ENCHÈRES



Mercredi 30 septembre | 9 h 30 Acte 1
Lundi 5 octobre | 9 h 30 Acte 2
13, rue Paul Cabet à Dijon

Suite à liquidation judiciaire
des ÉDITIONS FATON

**STOCK DE 100 000 LIVRES
D'ART, REVUES, MAGAZINES
(dont l'Objet d'art), bandes
dessinées historiques,
librairie archéologique...**

Pour visualiser
la vente, par ici



Les ventes à venir seront mises en ligne chaque semaine
Catalogue, photos : www.sadde.fr - Frais en sus des enchères : 25 %

étude sadde dijon | sas sadde commissaires-priseurs | christophe sadde commissaire-priseur habilité
hôtel des ventes de dijon | agrément n°2002-245 | 13 rue paul cabet | 21000 dijon | 03 80 68 46 80 | sadde@sadde.fr

vente à Dijon



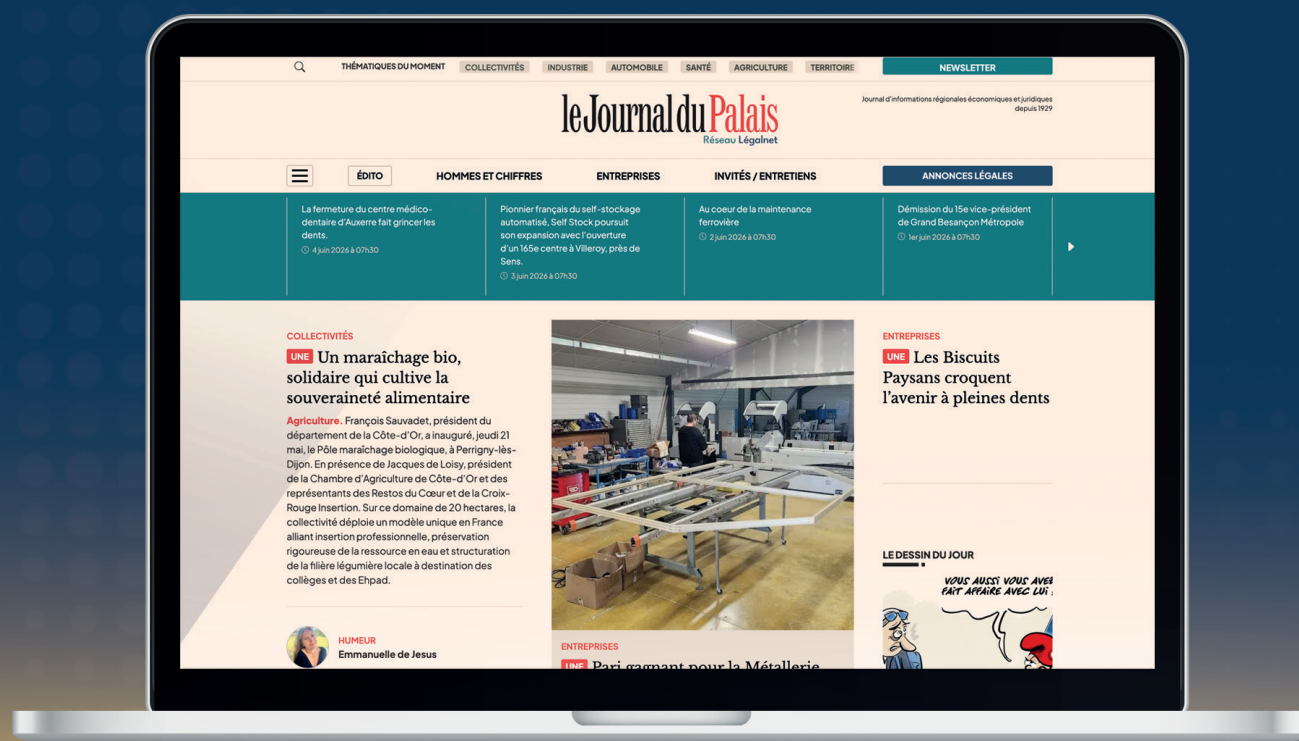
Drouot • Live

INTERENCHÈRES

Boostez votre Communication B to B

Communiquez avec impact & efficacité
Réservez votre espace aujourd'hui !

- Publi-reportage
- Numérique
- Tarifs attractifs
- Encartage
- Visibilité parfaite



Contactez Fabrice Guilbert au **03 80 68 23 68** ou **06 17 64 10 57**

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Le droit et le chiffre

Les nouveaux magistrats présentés

Justice. Vendredi 18 septembre, le tribunal judiciaire a procédé à la présentation des nouveaux magistrats ainsi que d'Arnaud Viorner, nouveau procureur de la République. Le cap de ce dernier est clair, en phase avec les priorités du ministre de la Justice : lutte contre le trafic, contre les violences intrafamiliales et les violences sexuelles commises sur les mineurs.



Bruissement de robes, cloche et salle bondée : le tribunal judiciaire de Dijon vivait, ce 18 septembre, sa traditionnelle audience de rentrée durant laquelle sont présentés les magistrats, ainsi que les greffières, issus du « mercato » estival. Le tribunal judiciaire de Dijon a notamment accueilli un nouveau procureur de la République : Arnaud Viorner, appelé à exercer les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Besançon.

En ouvrant l'audience, la présidente du tribunal Nathalie Poux a salué le travail accompli par son prédécesseur. Durant cinq années, Olivier Caracoch aura contribué à structurer et à conduire le parquet dijonnais, dans une « diarchie harmonieuse » a souligné la magistrate, fondée sur le dialogue, le respect mutuel et une ambition commune : rendre la meilleure justice possible aux justiciables. Le parcours d'Arnaud Viorner témoigne d'une expérience diversifiée, à la croisée de la pratique judiciaire, de l'administration centrale et de la conduite des réformes.

DE LA CORSE AU CABINET DU MINISTRE

Il a d'abord exercé en Corse et dirigé un pôle économique et financier compétent à l'échelle du tribunal pour les affaires complexes, en lien avec des juridictions spécialisées, une expérience exercée dans un contexte de fortes tensions : l'agression mortelle d'Yvan Colonna dans sa cellule à Arles.



Arnaud Viorner est le nouveau procureur de la République. Crédit : JDP.

En 2011, Arnaud Viorner rejoint le ministère de la Justice, au sein du bureau du droit économique et financier de la Direction des affaires criminelles et des grâces. Il participe alors à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires ainsi qu'à la définition de la politique pénale nationale. En 2018, il est nommé sous-directeur de l'organisation judiciaire et de l'innovation à la Direction des services judiciaires. À ce poste, il contribue au pilotage de transformations importantes de l'institution judiciaire, notamment à la mise en œuvre de la réforme ayant conduit à la création du tribunal judiciaire. Il rejoint ensuite l'Inspection générale de la justice, où il participe à des inspections dans les tribunaux et les établissements pénitentiaires et prend part à une mission interministérielle consacrée au contrôle des frais de jus-



Les effectifs sont complets au tribunal judiciaire de Dijon. Crédit : JDP.

tics, avec l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration. Arnaud Viorner a enfin exercé à deux reprises comme conseiller auprès du garde des Sceaux, chargé des services judiciaires : d'abord auprès d'Éric Dupond-Moretti, puis auprès de Gérard Darmanin. Il y a travaillé sur les ressources humaines, l'organisation et le fonctionnement des juridictions ainsi que sur la réforme des carrières des magistrats. Ce parcours lui donne une connaissance à la fois concrète et institutionnelle de la justice : celle des juridictions, mais aussi celle de l'administration centrale et de la conduite des politiques publiques.

UNE JUSTICE DE DIALOGUE ET DE RESPONSABILITÉ

Dans son allocution, le nouveau procureur a insisté sur la complémentarité des fonctions judiciaires et sur la nécessité d'un dialogue constant entre les différents acteurs de la justice. « Cette distinction est fondamentale. Elle n'interdit ni le dialogue ni la construction d'une ambition commune pour cette juridiction. Elle les rend au contraire nécessaires », a rappelé le magistrat. Il a également placé la relation avec les avocats sous le signe d'un échange direct et pragmatique, tout en rappelant que la fermeté du débat judiciaire « est parfaitement compatible avec le respect

des personnes et des fonctions. » Le procureur a aussi rendu hommage aux greffiers et aux fonctionnaires de justice, dont il a souligné le rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien de la juridiction. Trois nouvelles greffières ont d'ailleurs été présentées le même jour : Anne Deshayes, Hanane Jaafar et Lucie Millet.

« UN COLLECTIF SINGULIER »

S'adressant aux magistrats et aux personnels du parquet, Arnaud Viorner a décrit le ministère public comme un « collectif singulier ». Un collectif soumis à des exigences particulières : permanences, urgences, nuits, accumulation des dossiers et décisions susceptibles de modifier profondément la vie des personnes concernées. Après ses premières semaines à Dijon, il dit avoir déjà constaté la loyauté, l'engagement, la compétence et le dynamisme des équipes. Il entend désormais mettre en œuvre, en Côte-d'Or, la politique pénale définie au niveau régional et national, avec trois priorités : la lutte contre les trafics, qui avait été particulièrement intense à Dijon (Place nette XXL, arrêts aux Grésilles des points de deal revendiqués par Olivier Caracoch à son départ...) ; les violences intrafamiliales, Arnaud Viorner

insistant sur une ligne qui « doit donc rester claire : ne rien banaliser, ne rien laisser sans réponse et protéger chaque fois que la situation l'exige. » Enfin, alors que la mort de la jeune Lyhanna a mis en lumière des dysfonctionnements dénoncés régulièrement par des collectifs de citoyens, le procureur de la République a souligné « les constats effectués par l'inspection générale de la justice [qui] mettent notamment en lumière la nécessité de mieux identifier les procédures les plus sensibles, d'assurer leur suivi dans la durée et de garantir que l'information utile circule entre ceux qui ont la responsabilité de protéger. (...) Car si nos réussites sont collectives, nos échecs le sont aussi. »

L'audience a enfin permis la présentation de Christine Lachaud-Baudry, première vice-présidente ; Emmanuel Roguet, vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux de la protection ; Matthieu Verdugo, vice-président, Nathalie Pequignot, vice-présidente ; Alexandre Marey, juge et Manon Bert et Laure Pelletier, substitutes du procureur. À noter que la Protection judiciaire de la jeunesse était partie prenante du traditionnel moment de convivialité qui a suivi cette audience de rentrée.

Emmanuelle de Jesus



Les trois nouvelles greffières installées : Anne Deshayes, Hanane Jaafar et Lucie Millet. Crédit : JDP.

Opinions

Les États-Unis restent un marché à conquérir !

Cyrille Bessière accompagne depuis plus de quinze ans le développement de marques françaises sur le marché américain.

On parle beaucoup des États-Unis comme d'un marché difficile.

Trop grand. Trop concurrentiel. Trop cher. Trop complexe. Trop différent.

On évoque les échecs de marques françaises parties trop vite, les différences culturelles, le coût d'acquisition, la violence de la concurrence ou encore la difficulté à émerger dans un pays où tout semble déjà exister. Tout cela est vrai. Mais à force d'expliquer pourquoi les États-Unis sont difficiles, nous oublions parfois de rappeler pourquoi tant d'entrepreneurs du monde entier continuent malgré tout de vouloir y réussir.

Parce qu'en 2026, malgré les incertitudes économiques, les tensions commerciales et un environnement international mouvant, les États-Unis restent à mes yeux le plus formidable terrain de jeu pour les entrepreneurs français.

Et peut-être même l'un des rares marchés où une entreprise peut encore véritablement changer de dimension.

Aux États-Unis, l'ambition n'est pas un défaut, elle est beaucoup plus naturellement considérée comme un moteur. On vous demande où vous voulez aller. Quelle taille vous voulez atteindre. Quelle place vous voulez prendre. Et surtout : ce qu'il vous manque pour y parvenir. Cette différence de mentalité change profondément la manière d'entreprendre. Le marché américain ne vous

garantit évidemment rien. Mais il vous autorise à penser grand. Et pour un entrepreneur, cette liberté psychologique est considérable.

Le marché américain sanctionne vite. Mais il récompense vite aussi. Les États-Unis sont exigeants parce qu'ils ne laissent que peu de place à l'approximation. Un concept mal positionné, une proposition de valeur difficile à comprendre ou une expérience client insuffisante peuvent être sanctionnés extrêmement rapidement.

Mais l'inverse est également vrai. Lorsqu'une offre rencontre son marché, que le positionnement est clair et que l'exécution suit, l'accélération peut être spectaculaire. C'est précisément ce qui rend les États-Unis si fascinants. On y teste rapidement. On y apprend rapidement. On y échoue parfois rapidement. Mais on peut également y grandir beaucoup plus rapidement. Aux États-Unis, personne ne vous attend. Et c'est une excellente nouvelle. Cela peut sembler paradoxal. Mais je crois profondément que l'une des grandes forces du marché américain réside dans sa brutalité apparente. Votre diplôme français impressionnera peut-être quelques personnes. Votre réussite en France constituera un signal positif. Votre histoire pourra susciter de l'intérêt. Mais très rapidement, une seule question comptera : qu'êtes-vous capable de construire ici ? C'est déstabilisant. Mais c'est aussi extrêmement stimulant.

Cette culture du résultat explique aussi pourquoi les États-Unis continuent d'attirer autant d'entrepreneurs. Ils offrent quelque chose de rare : la possibilité de recommencer presque à zéro et d'être jugé sur ce que l'on construit. Le plus grand risque serait de laisser la peur remplacer l'ambition. Le contexte actuel pourrait inciter les entreprises françaises à la prudence. Pendant que certaines attendent un environnement économique parfaitement lisible, d'autres construisent leurs réseaux, testent leurs offres, rencontrent leurs partenaires et commencent à prendre des positions. Après plus de quinze ans passés aux États-Unis, je reste convaincu d'une chose : l'Amérique n'est pas devenue facile. Elle n'a jamais eu vocation à l'être. Elle reste exigeante, rapide, concurrentielle et parfois déroutante.

Mais elle reste aussi un marché qui aime les idées, récompense l'audace, accepte l'échec, valorise la vitesse et donne une place immense à ceux qui savent transformer une ambition en exécution. Les entrepreneurs français ont des produits, des savoir-faire, des histoires et une créativité capables de séduire l'Amérique.

Les États-Unis ne promettent pas la réussite. Ils offrent quelque chose de peut-être plus précieux : la possibilité de voir jusqu'où une ambition peut aller.

Et pour un entrepreneur, il existe peu de terrains de jeu aussi excitants.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Tolérance coupable



Il n'aura échappé à personne que l'on vit actuellement une période « *de grand trouble dans les esprits* » comme la qualifie élégamment un mien ami, helléniste accompli. Je vous passe les débats sur l'IA qui ravage les rangs des journalistes, (j'avoue

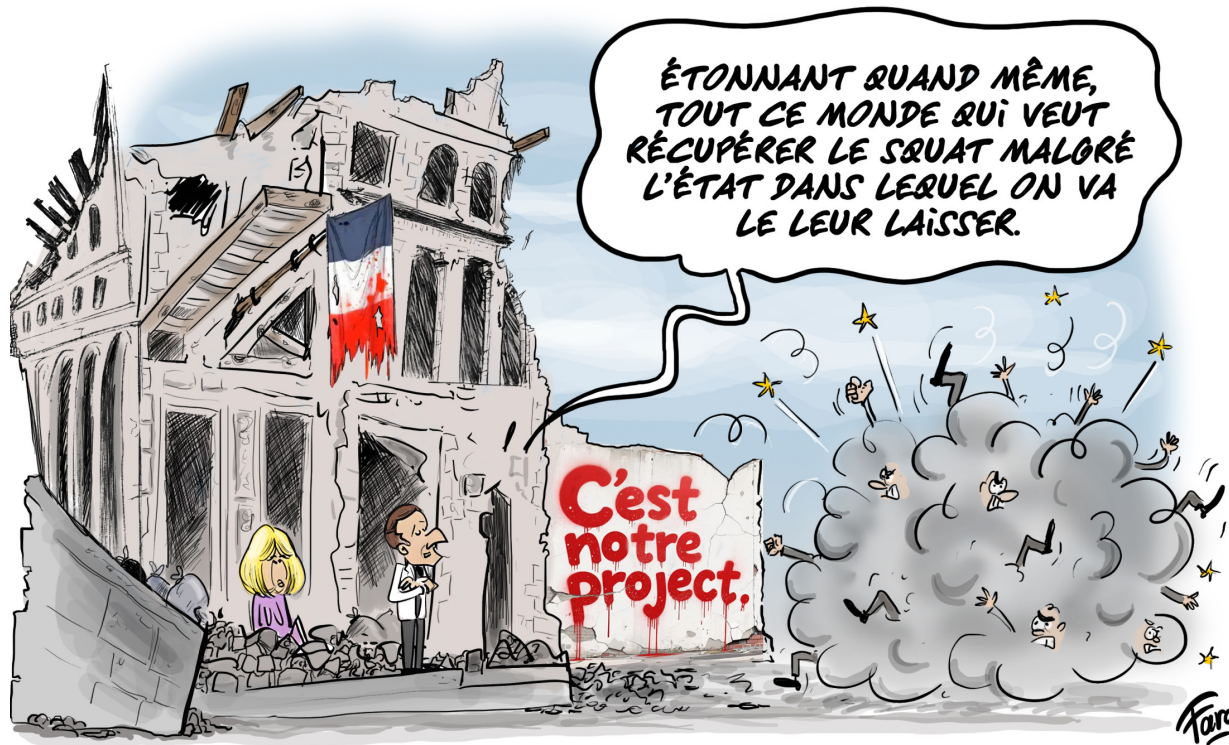
cela me donne pas mal de suées) (pas seulement pour mon emploi, mais aussi pour la démocratie) et j'en arrive à la prochaine présidentielle et les scores de la dame des Hauts-de-France dans les sondages, pas vraiment la meilleure chose pour faire baisser la température...

Nous sommes donc tous troublés, mais certains plus que d'autres, par exemple : le service public français.

Acte 1 : Adèle Haenel, comédienne talentueuse qui a tourné le dos au cinéma pour dénoncer sa tolérance complice envers les agresseurs sexuels (et a choisi de politiser ce départ) dénonce sur France 5 à la fin de La Grande Librairie dont elle est l'invitée, dans une « Carte blanche » inscrite dans l'émission, le génocide commis à Gaza par Israël, avec la complicité de la France. Dans le replay de l'émission, cette partie est censurée, car la prise de parole d'Adèle Haenel, non prévue dans ces termes, n'a pas permis à la production « de lui apporter un contradicteur ». Acte 2 : la rédaction de France Inter se met en grève pour dénoncer l'arrivée du journaliste Charles Sapin, n°2 du journal d'extrême-droite Valeurs Actuelles, à qui il est offert un temps d'antenne éditorial le dimanche matin. Petit précis journalistique : Carte blanche et éditorial désignent exactement la même chose : une expression libre sans contradicteur. Alors, je pose la question, comme dirait PP, dont on peut imaginer qu'il partagerait plus volontiers son déjeuner avec Charles Sapin qu'avec Adèle Haenel : est-on dans les deux cas, face à de la censure ? Et là, merci Alice de Rochechouard, clairvoyante productrice de Le Phil d'actu, podcast qui passe l'actualité au tamis des philosophes et me fournit la trame de ce que je vous expose ici : la seule censure ici est celle qui a frappé Adèle Haenel. Ce qu'a dit la jeune femme repose sur des faits : oui, il y a un génocide en cours à Gaza, perpétré par l'État d'Israël. Et oui, des enquêtes de journalistes qui ne s'appellent ni Claude, ni ChatGPT, ont prouvé que la France fournit des armes aux armées de Benjamin Netanyahu. La prise de parole politique d'Adèle Haenel repose sur des faits et aucun contradicteur de bonne foi ne pourrait le nier.

Venons-en à présent au cas de Charles Sapin. Le journal dont il vient donc exposer la ligne éditoriale pendant qu'à la régé on va boire un café, a, par exemple, caricaturé une députée noire en esclave chaînes au cou et répète à qui mieux mieux que l'immigration plombe les finances françaises. Les études les plus récentes de l'OCDE, pas vraiment des rigolos, montrent scientifiquement que 1€ versé à un immigré rapporte 0,88€ de versements à l'État (TVA, cotisations etc) contre 0,93€ pour un citoyen français. Voilà ce qu'un contradicteur aurait pu rétorquer à Charles Sapin si le service public avait jugé utile d'en fournir un, au lieu d'essayer de se faire bien voir de la peut-être prochaine Présidente. D'autres ont pu s'étonner, au nom de la liberté d'expression, que la parole de Charles Sapin soit motif de grève sur une radio « *payée par nos impôts* ». Alors là, merci Alice et surtout merci Karl Popper qui expose que toutes les paroles ne se valent pas et qu'il ne faut pas confondre pluralisme et relativisme. Viendrait-il à l'esprit de la direction de France 5 ou de France Inter d'inviter un platiste comme contradicteur de l'astronaute Sophie Adenot ? Le choix ici de couper dans un replay, là de laisser dire, est donc non seulement une censure mais aussi une tolérance coupable. Or, comme l'écrivit Popper « *la tolérance illimitée ne peut que conduire à la disparition de la tolérance. Si nous accordons une tolérance illimitée même à ceux qui sont intolérants, si nous ne sommes pas prêts à défendre une société tolérante contre les assauts des intolérants, alors les tolérants seront détruits, et la tolérance avec eux... Nous devons donc revendiquer, au nom de la tolérance, le droit de ne pas tolérer les intolérants.* » On s'en reparle au lendemain du second tour, si l'IA, avalant et recrachant des contenus racistes et fallacieux, n'a pas pris ma parole...

Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 A 10 H 30
À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON,
Cité judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON

CHATILLON-SUR-SEINE (21400)
31 rue de la Combe Jean Robert, cadastré section ZK 303 pour 00ha 06a 85ca, une maison d'habitation comprenant : entrée, salon-salle à manger avec cuisine ouverte, deux chambres salle de bains et buanderie.
Terrain clos autour.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 15.000 €
LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 06 OCTOBRE 2026 A 11 H 00.
A la requête de BNP PARIBAS, SA au capital de 2.468.663.292 €, inscrite au R.C.S. de Paris, identifiée sous le n° SIREN 662 042 449, dont le siège social est 16 boulevard des Italiens à PARIS (9^{ème}), agissant poursuites et diligences d'un représentant légal en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
L2604598



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026 A 10 H 30
À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON,
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A TALMAY (21270), 23 rue Vallée
Section AB 209 pour 00ha 17a 30 ca.
Une maison d'habitation comprenant : entrée, salon, cuisine, une chambre, salle d'eau, WC, extension.
Grenier, Ecurie, Grange, Garage.
Jardin.
Cour.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 9 500 €
LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 10 H 00.
A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE, société coopérative à capital variable, inscrite au R.C.S. de TROYES, identifiée sous le n° siren 775 718 216, dont le siège social est 269 Faubourg Croncels à TROYES et la direction générale, 18 rue Davout à DIJON, agissant poursuites et diligences de son directeur général en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
L2604701



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

**Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.**

**Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

/// Annonces légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS


Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

BURGER'S

Suivant acte reçu le 10 septembre 2026 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, il a été cédé :

Par la société dénommée LIXUS, SAS au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à CHENÔVE (21300), 14 B rue Jean Moulin, identifiée au SIREN sous le numéro 900 296 757 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000), en liquidation judiciaire suivant jugement du tribunal de commerce de DIJON (21000) du 1^{er} juillet 2025, représentée par la SELARL 4R SOLUTIONS, prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000), 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société INTERNATIONAL BURGER'S COMPANY, SAS au capital de 85.000,00 €, dont le siège est à VENISSIEUX (69200), 44 route de Corbas, identifiée au SIREN sous le numéro 798 980 363 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69000).

Objet de la cession : Un fonds de commerce de restauration rapide exploité à CHENÔVE (21300), 14B rue Jean Moulin, lui appartenant, ayant pour enseigne BURGER'S.

Prix de cession : 20.000,00 €, dont 5.000,00 € d'éléments incorporels et 15.000,00 € de matériel et mobilier.

Propriété à compter du 10 septembre 2026. Jouissance depuis le 27 mars 2026.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention,
Hubert CHARLOT.

L2604696

ISIA SALONS /
IM FONTAINE

Par acte SSP du 31/08/2026 à PARIS, enregistré au SPFE de DIJON, le 04/09/2026, Dossier n° 202600036151, Référence 2104P01 2026 A 02196 ; ISIA SALONS, SARL au capital de 13.451.087 €, ayant son siège social 104 av Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE, 789 531 308 R.C.S. de NANTERRE.

A cédé à IM FONTAINE, EURL au capital de 1.000 €, ayant son siège social 2 route de Pontaillier - 21270 MAXILLY SUR SAÛNE, 108 635 137 R.C.S. de DIJON, un fonds de commerce de salon de coiffure mixte, comprenant La clientèle, l'achalandage, le droit au bail, la ligne téléphonique, le matériel, les objets mobiliers, ameublements, ustensiles et agencements, les dossiers et information se rapportant à la clientèle, les contrats de travail des salariés, les abonnements et contrats s'appliquant à la clientèle, toutes les autorisations utilisées dans le cadre de la gestion du fonds de commerce ou le bénéfice de son droit au bail. sis Centre Commercial INTERMARCHÉ, rue des Près Potets - 21121 FONTAINE LÈS DIJON, moyennant le prix de 5.000 €.

La date d'entrée en jouissance : 01/09/2026.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé : Centre Commercial INTERMARCHÉ, Rue des Près Potets - 21121 FONTAINE LÈS DIJON pour leur validité et pour la correspondance, au Cabinet LAFONT-DUGAL & ASSOCIES, Avocats, 4 avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS. L2604699

LES
3 FROMAGERS /
LA CROÛTE

Suite à l'annonce n° M2609714 paru le 27/08/2026. Il y a lieu de lire : moyennant un prix de 360.000 € au lieu de 370.000 €. L2604704

CONSTITUTION
DE SOCIETE

CHRISTOPHE
TRANSPORT

SAS au capital de 25.000 Euros
Siège social :
18 rue Chabot Charny
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à 30/07/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : CHRISTOPHE TRANSPORT.

SIÈGE : 18 rue Chabot Charny - 21000 DIJON.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 25.000 €.

OBJET : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises tous tonnages.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : SASU LACOMBE, au capital de 1.000 €, ayant son siège social 18 rue Chabot Charny - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. sous le numéro 943 996 066 R.C.S. DIJON, représentée aux présentes par sa présidente, M^{me} Coryse LACOMBE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2604628

TIPEUNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 13/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée TIPEUNE, dont le siège social est situé 13, boulevard Eugène Fyot - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, la location nue ou meublée de tous immeubles que la société viendrait à posséder ainsi que la réalisation de toutes prestations para-hôtelières et toutes activités connexes ou complémentaires. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément sera prise par un ou plusieurs associés titulaires d'actions représentant la majorité des droits de vote ; le cédant prenant part au vote. M. Guillaume BRULE, demeurant 13, boulevard Eugène Fyot - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Président sans limitation de durée. Pour avis. L2604708

PG Capital

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 10 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PG Capital

Siège : 8A Impasse du Clos de Cluny, 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Objet : La prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, créés ou à créer, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou groupement ; La gestion et la valorisation de ces participations, notamment par la fourniture de conseils, d'assistance et de services en matière de gestion administrative, financière, stratégique, opérationnelle, ou autre, aux sociétés et entités dans lesquelles elle détient des intérêts ; L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participation ou de placement, valeurs mobilières, droits ou actifs de toute nature ; La réalisation de toutes opérations financières, immobilières, mobilières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant faciliter son développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre GALLET, demeurant 8A Impasse du Clos de Cluny, 21200 BEAUNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2604643

SCI JUMABON

Par acte SSP du 10/09/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI JUMABON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'entretien, la mise en valeur, la location, la rénovation et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers détenus par la société ; - L'acquisition et la gestion de tous biens ou droits mobiliers constituant l'accessoire ou le complément du patrimoine immobilier social, notamment les placements de trésorerie dans l'intérêt de la société ; - La prise de participation dans toutes sociétés à prépondérance immobilière compatibles avec le caractère civil de la société ; - L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, ainsi que la constitution de toutes garanties ou sûretés y afférentes ; - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et, plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

SIÈGE SOCIAL : 6 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

CAPITAL : 200 €.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. BONNIVARD-HOLINGUE Jérémy, demeurant 87 rue de Talant - 21000 DIJON, M^{me} MATHIAS Ophélie, demeurant 87 rue de Talant - 21000 DIJON.

CLAUDE D'AGREMENT : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2604658

« Sage & Co »

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 août 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : La société est dénommée «Sage & Co».

FORME : Société civile immobilière (SCI).

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de cent Euros (100 €).

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 16 rue Ledru Rollin.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet :

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition à titre gratuit au profit de ses associés ou la location, à titre exceptionnel la vente ou l'arbitrage, de tous biens et droits immobiliers ;

- Les mêmes opérations pour tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La réalisation de ces opérations pourra intervenir, soit au moyen des capitaux propres de la société soit au moyen d'avances en compte courant consenties par les associés soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Il pourra être octroyé par la société, à titre accessoire et exceptionnel, toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Sont expressément exclues toutes opérations pouvant être considérées comme des actes de commerce et qui porteraient atteinte au caractère civil de la société.

Généralement, entrent dans l'objet social de la société, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GÉRANCE : Est nommé en qualité de co-gérants de la société :

- Monsieur Arthur Roger, demeurant à FARNAY (42320), Lieudit «Le Sud» ;

- Madame Charlotte Jocelyne Annie BLONDEL, demeurant à CHENOVE (21300), 42 rue Jean Mermoz ;

- Madame Charlotte Huguette Isabelle DROUOT, demeurant à DIJON (21000), 16 rue Ledru Rollin ;

- Madame Séverine Céline Germaine DENTZ, demeurant à TALANT (21240), 17 rue des Retisseys.

CESSION DE PARTS : Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous signature privée. Conformément aux dispositions du Code civil :

- Toute cession prendra effet au jour de la date de l'acte entre le cédant et le cessionnaire ;

- Elle devra être notifiée à la société pour lui être opposable, sauf si la société en prend acte par ses représentants es-qualités.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'or).

L2604661

DB CONSULTING
BÂTIMENT

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société DB CONSULTING BÂTIMENT, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €. SIÈGE SOCIAL : 38 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. OBJET : Toute prestation de conseil et d'assistance dans les domaines de l'acquisition et de la rénovation immobilière ; Toute prestation de maîtrise d'œuvre. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est la société VDBH, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 73.500 €, ayant son siège social 11 rue de la Sablière - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 843 645 425.

Pour avis : La présidente.

L2604729



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

THG AVIATION
MANAGEMENT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 14/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : THG AVIATION MANAGEMENT

Objet social : L'acquisition, la propriété, la détention, l'administration, la gestion, l'entretien, la maintenance, la réparation, la révision et la mise en conformité technique, le financement, le refinancement, la prise à bail, la mise à disposition, la location, la sous-location, la cession, la vente, l'échange, l'importation et l'exportation et plus généralement toute aliénation, sous quelque forme que ce soit, et plus généralement l'exploitation patrimoniale et commerciale, sous forme de location coque nue, sans équipage, sans pilote et sans fourniture de prestation de transport, de tous aéronefs, avions, moteurs, équipements, pièces détachées, accessoires et matériels aéronautiques ainsi que la souscription de toutes polices d'assurance y afférentes. Cette détention peut s'opérer directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire de tout trust, société fiduciaire ("trustee") ou structure de portage similaire imposée par la réglementation d'immatriculation aéronautique étrangère applicable, la Société ayant alors vocation à être reconnue comme bénéficiaire économique de l'aéronef. Toutes activités de prestations de services aux entreprises, collectivités et particuliers dans les domaines ci-dessus ; Tous conseils, études en matière aéronautique ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

Siège social : 3 rue Nicolas de Condorcet, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Capital : 400 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : LOHE, SARLU au capital de 215 000 €, ayant son siège social 3 rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée sous le n°890466584 au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés, agrément en cas de transmission à d'autres personnes. L2604694

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

SARL LYOKA

Avis est donné de la constitution de la société SARL LYOKA, au capital de 1.000 €.

Siège : 19 boulevard Eugène Spuller - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La conception, le développement, l'édition, la publication, la commercialisation, la distribution, la maintenance, l'hébergement et l'exploitation de tous logiciels, progiciels, applications, plateformes et solutions informatiques, notamment en mode SaaS (logiciel en tant que service), ainsi que de tous services numériques associés ; La conception et l'exploitation de solutions et de traitements fondés sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, le traitement automatique du langage et l'analyse de données ; La collecte, le traitement, la structuration, l'analyse, l'hébergement et la valorisation de données, ainsi que la fourniture de services d'aide à la décision, de reporting et de conformité réglementaire ; Le conseil, l'assistance, l'audit, l'accompagnement, l'intégration, le paramétrage, la formation et le support technique dans les domaines de l'informatique, du numérique, de l'organisation et de la transformation digitale, notamment auprès des professionnels des secteurs de l'assurance, de la banque, de la finance, de la gestion de patrimoine et de l'immobilier ; Toutes prestations de services de marketing, de communication, de publicité, de mise en relation et d'apport d'affaires, ainsi que l'exploitation de places de marché et de plateformes de mise en relation par voie électronique ; La création, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment marques, brevets, logiciels, bases de données, noms de domaine, licences et savoir-faire ; La prise de participation, par tous moyens, dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, ainsi que la gestion et l'animation de ces participations. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

GÉRANT : Monsieur Guillaume HUCK, demeurant 21B avenue de la Concorde - 21000 DIJON. L2604673

MAA LOGICIELS

Par acte SSP du 15/09/2026, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MAA LOGICIELS. OBJET SOCIAL : L'édition et la commercialisation de logiciels.

SIÈGE SOCIAL : 8 boulevard de l'Europe - 21800 QUETIGNY.

CAPITAL : 500 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : 3SKY, SAS au capital de 150.000 €, ayant son siège social 2 rue Henri Salvador - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 844 312 025 R.C.S. de DIJON.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : AIWA, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 bd de l'Europe - 21800 QUETIGNY, 941 254 773 R.C.S. de DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

CLAUDE D'AGREMENT : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. L2604723

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HOLDING VAUDEVILLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.800.000 Euros
Siège social :
7 rue des Tonnelliers - 21200 BEAUNE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : HOLDING VAUDEVILLE.
CAPITAL : 2.800.000 €.
SIEGE SOCIAL : 7 rue des Tonnelliers - 21200 BEAUNE.
OBJET :
- La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;
- La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil ;
- L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société ;
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation ;
- Toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique ;
- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux ;
- La gestion centralisée de trésorerie et l'achat d'équipements, installations.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : Monsieur Edgar VAUDEVILLE, demeurant 7 rue des Tonnelliers - 21200 BEAUNE.
R.C.S. : DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2604697

FIDAL AVOCATS

SELARL DR TAZI
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
29 rue de Marsannay
21300 CHENOVE

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION : SELARL DR TAZI.
SIÈGE SOCIAL : 29 rue de Marsannay - 21300 CHENOVE.
OBJET : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 € en numéraire.
GÉRANCE : Mohssine TAZI, demeurant 4 rue Louis Chomton - 21121 FONTAINE LES DIJON.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2604743

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

LBMR IAM

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : LBMR IAM.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisés en 100 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
APPORT EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 3 avenue des Droits de l'Homme et du Citoyen - 21300 CHENOVE.
OBJET : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la location, la construction, la mise en valeur par transformation, amélioration et embellissement quelconques, de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, et de terrains constructibles ou non, agricoles ou non ; L'acquisition et la vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, et de tous biens meubles ; La gestion et l'administration desdits biens et droits mobiliers et immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; La fourniture de garanties en vue de la souscription de tout emprunt.
DURÉE : 99 ans.
GÉRANCE : Madame Laure BERTHELOIN, demeurant 68 rue Albert Camus - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et Madame Manon RAPENNE, demeurant 20 route de Collonges - 21110 PLUVAULT.
AGREMENT : Les cessions de parts sociales, même entre associés, sont soumises à l'agrément des associés donné par décision prise à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
La gérance.

L2604717

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMACIE DES CORDIERS

Aux termes d'un ASSP en date du 10/09/2026, il a été constitué une SELAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PHARMACIE DES CORDIERS
Objet social : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Siège social : 10 route d'Arnay-le-Duc, 21360 BLIGNY SUR OUCHE
Capital : 20 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. RAMON Marc Clos de l'Eglise 21370 VELARS SUR OUCHE
Directeur général : M^{me} BOULLE Sixtine 6 Clos de l'Eglise 21370 VELARS SUR OUCHE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire ayant la qualité d'associé. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clause d'agrément : Toute cession d'actions, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à un agrément.
L2604719

SSC

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 16/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SSC
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la conception, l'organisation, la promotion et la production d'événements, notamment de soirées festives, soirées étudiantes, événements musicaux, culturels et de divertissement ; la location et la mise à disposition de salles, espaces et lieux nécessaires à l'organisation de ces événements ; la billetterie, la commercialisation et la vente de titres d'accès aux événements organisés par la Société, ainsi que la gestion des réservations et inscriptions ; la mise en place et la coordination de prestations nécessaires à la réalisation des événements, notamment les prestations de sonorisation, éclairage, animation, artistes, DJ, sécurité, accueil, décoration, communication et restauration ; la conclusion de partenariats et de conventions avec tous professionnels, établissements, exploitants de débits de boissons, prestataires et fournisseurs intervenant dans le cadre des événements organisés par la Société ; la mise en œuvre d'actions de publicité relatives aux événements organisés par la Société, notamment par l'intermédiaire de supports numériques et de réseaux sociaux.
Siège social : 1 A rue Saint Vincent, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Capital : 1 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. GUEUX Nickolas 1 A rue Saint Vincent 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Directeur général : M. GUEUX Nickolas 1 A rue Saint Vincent 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Admission aux assemblées et droits de votes : Participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
L2604746

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

QUETIGNY 2026

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 septembre 2026, à QUETIGNY.
DÉNOMINATION : QUETIGNY 2026.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY.
OBJET : L'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, crédit-bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de parties desdits immeubles ; Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 65.000 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 65.000 €.
CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Par principe, toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes

personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit (y compris au bénéfice du conjoint d'un associé), sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.
Toutefois, les opérations entre associés ainsi qu'entre ascendants et descendants interviennent librement, c'est-à-dire sans être soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.
CO-GÉRANTS : Monsieur Pierre-Olivier ANDRÉ, demeurant 41 rue Jean-Jacques Rousseau - 21000 DIJON, Monsieur Tony DOCCI, demeurant 60 rue Auguste Brulle - 21000 DIJON, Monsieur François-Xavier MIGNOT, demeurant 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY, Madame Barbara Anne MARQUE, demeurant 31 B Cours du Parc - 21000 DIJON, la société THEMIS CAP VERT SC, size 2 B rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2604695

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SNC CHEVREUL

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 14 septembre 2026 :

DÉNOMINATION : SNC CHEVREUL.
FORME : Société en nom collectif.
SIÈGE SOCIAL : 16 rue Chevreul - 21000 DIJON.
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce sis 16 rue Chevreul à DIJON (21000), auquel est associée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local, ainsi que la presse, livres, jeux, papeterie, bimbeloterie, loteries, photos, photocopies, cadeaux, souvenirs, carterie, jeux de la française des jeux et PMU, piles, cigarettes électroniques, articles pour fumeurs et notamment vapoteurs et CBD, vente de boissons non alcoolisées, La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités, La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
GÉRANT : Monsieur Wassim AIT AMER, demeurant 11 rue de Bourgogne - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.
Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Monsieur Wassim AIT AMER, 11 rue de Bourgogne - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS et Madame Sara FRICANT, 21 rue Louis Pasteur - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

SCI LES PAQUIERS
Société civile immobilière
au capital de 2.656.141,00 Euros
Siège social :
Rue Maurice Chantin
Zac des Cèrises
21200 BEAUNE
101 111 193 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte reçu par Me Antoine RODRIGUE, Notaire à BEAUNE le 28/07/2026, les associés de la société ont décidé de :

- Transformer la société en groupement foncier agricole ;
- Changer la dénomination sociale qui devient : «GFV SAINT VINCENT LES PAQUIERS» ;
- Modifier le capital social en le portant de 2.656.141,00 € à 2.820.400,00 € ;
- Modifier l'objet social qui aura désormais la rédaction suivante : «Le groupement a pour objet : - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination viticole composant son patrimoine ; - Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.»

Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2604509

NC INVEST

Modification de capital

NC INVEST SAS au capital de 1 567 910 €- 1 Rue du Golf 21800 QUETIGNY - 827 706 953 RCS DIJON : suivant AGE du 30/06/2026 et CODIR du 09/09/2026, le capital a été augmenté de 14 000 € en numéraire pour être porté à 1 581 910 € & les statuts modifiés.
L2604623

MODIFICATION DE STATUTS

FINANCIERE ADIBAT
Société civile
au capital de 60.000 Euros
Siège social :
8 bd Rembrandt - 21000 DIJON
977 488 964 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1/07/2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 28 bd Rembrandt - 21000 DIJON au 47 bis rue de la Libération - 21240 TALANT à compter du 1/07/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2604456

GANIMEDE
S.C.I. au capital de 85.432,43 euros
Siège social : 5, Rue Paul Gaffarel
21850 SAINT-APOLLINAIRE
R.C.S. : DIJON 402 591 820

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08/08/2026 :

- Madame Maryse ANDRÉ demeurant 5, Rue Paul Gaffarel - 21850 SAINT-APOLLINAIRE
- Madame Gwladys FAVAUT demeurant 18 Rue Foch 90400 DANJOUTIN
- Monsieur Sébastien ANDRÉ demeurant 27 Avenue du Général Michel BIZOT 75012 PARIS

ont été nommés cogérants, à compter même jour.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

L2604488

SCI LES PAQUIERS
Société civile immobilière
au capital de 2.656.141,00 Euros
Siège social :
Rue Maurice Chantin
Zac des Cèrises
21200 BEAUNE
101 111 193 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte reçu par Me Antoine RODRIGUE, Notaire à BEAUNE le 28/07/2026, les associés de la société ont décidé de :

- Transformer la société en groupement foncier agricole ;
- Changer la dénomination sociale qui devient : «GFV SAINT VINCENT LES PAQUIERS» ;
- Modifier le capital social en le portant de 2.656.141,00 € à 2.820.400,00 € ;
- Modifier l'objet social qui aura désormais la rédaction suivante : «Le groupement a pour objet : - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination viticole composant son patrimoine ; - Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.»

Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2604509

NC INVEST

Modification de capital

NC INVEST SAS au capital de 1 567 910 €- 1 Rue du Golf 21800 QUETIGNY - 827 706 953 RCS DIJON : suivant AGE du 30/06/2026 et CODIR du 09/09/2026, le capital a été augmenté de 14 000 € en numéraire pour être porté à 1 581 910 € & les statuts modifiés.
L2604623

ELYPS 6
16 bd Winston Churchill
21 000 Dijon
Tél. 03 80 43 04 37

LA GRIFFE
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 7 623 euros
Siège social :
71 rue Chabot Charny 21000 DIJON
421 391 319 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2026, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de conception, réalisation d'effets spéciaux, d'images de synthèse (2D, 3D), production, réalisation, montage de tout document audiovisuel pour le cinéma et la télévision, et tout autre support audiovisuel ; vente de textiles, matériels et objets publicitaires pour les particuliers, les entreprises, associations, collectivités.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis La Gérance

L2604635

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

REVAL PLASTIQUE
SAS au capital de 3 902,70 euros
Siège social : ZAC DE BOCANON,
21310 MIREBEAU SUR BEZE
401 163 654 RCS DIJON

Avis de modification

DAU du 10/09/2026 : 1. dénomination sociale REVAL PLASTIQUE remplacée par REVAL IMMO à compter de ce jour et article 3 des statuts modifié en conséquence. 2. objet social modifié et article 2 des statuts modifié comme suit : AM : Broyage et négoce de matières plastiques. NM : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; Animation de filiales et assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; Acquisition, administration, gestion et vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; Acquisition, souscription, administration, gestion, location et vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI) ; Activité de marchand de biens immobiliers, à savoir l'acquisition de biens immobiliers en vue de leur revente, ainsi que toute action de promotion immobilière et toutes opérations de maîtrise d'œuvre, de construction-vente et de lotisseur.

POUR AVIS

L2604642

XINROU
SASU au capital de 60 000 €
Siège social : 10 B RUE CHARLES DUMONT 21000 DIJON
932 624 596 RCS de Dijon

L'AGE du 1/09/2026 a décidé de transférer le siège social de la société à 63 B RUE DES PEJOCES, 21000 DIJON, à compter du 1/09/2026.
Mention au RCS de Dijon
L2604644

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SQUARE HABITAT DIJON

SAS Capital social : 37 000 euros
Siège social : 9-11 Rue Jean-Jacques Rousseau,
21000 DIJON
310370119 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 8 septembre 2026, l'associée unique a pris acte de la démission, à effet du 14 septembre 2026, de M. Hervé POITOUT de son mandat de Président de la société, et de la nomination en remplacement de M. Florian GIBOULOT demeurant 12 rue Lucie Aubrac, 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2604648



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

HCI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 746 000 euros
Siège social : 5 Rue de Mayence
21000 DIJON
RCS DIJON 931 278 584

Aux termes de l'AGE du 15/07/2026 a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE ACC, SARL située Parc Valmy Le Quatuor, 3G Rue Jeanne Barret 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°415 191 378, pour un mandat de six exercices à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2026, soit jusqu'à l'issue de l'AG qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2031.
Pour avis, le Président.
L2604649



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

LES MESANGES

20 ALLÉE DES MESANGES 21121
FONTAINE LES DIJON
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
RCS DIJON 338 678 469
CAPITAL 4.573,47 €

Nomination gérant et transfert de siège

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2026 a décidé :
- de nommer, à compter du 30/07/2026, en qualité de gérante M^{me} BORTOLUSSI Marie Perrine Gabrielle Sandrine, demeurant 58 rue de Bel Air 21000 DIJON en remplacement de M. BORTOLUSSI Gilbert, gérant, pour cause de décès le 23/07/2026.
- l'assemblée générale extraordinaire a décidé le transfert du siège social au 58 rue de Bel Air 21000 DIJON à compter également du 30/07/2026.
Modification au RCS de DIJON.
Maître François GUILLERMET.
L2604727



ACDS

SAS au capital de 75 000 €
Siège social :
17 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS de DIJON n°798 826 517

Transfert de siège

L'AGE du 11/09/2026 a décidé le transfert du siège social au 1 rue du Dauphiné, CS 90056, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/09/2026.
Mention : RCS de DIJON
L2604663



SCI GRANDES VARENNES

SCI au capital de 1 000 €
Siège social :
17 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS de DIJON n°844 640 250

Transfert de siège

L'AGE du 11/09/2026 a décidé le transfert du siège social au 1 rue du Dauphiné, CS 90056, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/09/2026.
Mention : RCS de DIJON
L2604664



SCI SUZON

SCI au capital de 7 000 €
Siège social :
17 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS de DIJON n°844 628 750

Transfert de siège

L'AGE du 11/09/2026 a décidé le transfert du siège social au 1 rue du Dauphiné, CS 90056, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/09/2026.
Mention : RCS de DIJON
L2604665

SPAM

Rectificatif à l'insertion parue dans journal-du-palais.fr du 7 septembre 2026, concernant la société SPAM, 2 rue des Savelles - 21310 ARCEAU. Il y a lieu de lire Immatriculation au R.C.S. de DIJON, et non pas : Radiation du R.C.S. DU MANS et immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2604668

AUCTUS

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
23 rue Paul Masson
21190 MERCEUIL
941 388 894 R.C.S. de Dijon

Le 12/09/2026, l'associé unique a décidé de transformer la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau, et a nommé Président M. CHARAU Maxime, demeurant 1 chemin de Saint-Romain - 21190 MELOISEY.
Modification du R.C.S. de DIJON.
L2604669

DIJONUP

SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 15 Rue Charles Dumont
21000 DIJON
892 565 904 RCS DIJON

Augmentation de capital

Par décisions unanimes des associés du 10/09/2026 et par décisions du Président du 11/09/2026, le capital social a été augmenté en numéraire de 500 €, pour être porté à 2.500 €, par émission d'actions nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital social : 2.000 €
Nouvelle mention : Capital social : 2.500 €
Mention au RCS de Dijon.
L2604744

VRD

Société civile immobilière
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
1 chemin des Pierrodins
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 983 387 267

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 1 chemin des Pierrodins à FONTAINE LES DIJON (21121) au 9 rue des Coquelicots à LONGVIC (21600) à compter du 15 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2604739

PLACE DES MEDIAS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
929 425 593 R.C.S. DIJON

Augmentation de capital

Par décisions unanimes des associés du 10/09/2026 et du 11/09/2026, le capital social a été augmenté en numéraire de 250 €, pour être porté à 1.250 €, par émission de parts nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence et refondus.
Ancienne mention : Capital social : 1.000 €
Nouvelle mention : Capital social : 1.250 €
Mention au RCS de Dijon.
L2604752



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

JEAN PHILIPPE FICHET

Ancienne dénomination :
Nouvelle dénomination :
DU CEP AU MILLESIME
SAS
Capital social : 8.000 Euros
Ancien siège social :
2 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
Nouveau siège social :
2 chemin des Fontaines,
21190 AUXEY DURESSES
439 143 561 R.C.S. de Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 7 septembre 2026, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 2 chemin des Fontaines - 21190 AUXEY DURESSES, de modifier la dénomination sociale de la société qui devient DU CEP AU MILLESIME, et d'ajouter «les prestations de travaux agricoles / viticoles» à l'objet social de la société.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2604714



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI AU CREUX DU COCHE

SC, Capital social : 125.000 euros
Ancien siège social :
2 rue de la Gare - 21190 MEURSAULT
Nouveau siège social :
2 chemin des Fontaines
21190 AUXEY DURESSES
433 935 350 R.C.S. de Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 9 septembre 2026, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 2 chemin des Fontaines - 21190 AUXEY DURESSES.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2604711

WALTER ET GARANCE

Société d'Avocats inscrite
au Barreau de TOURS
1 rue du pont Volant, BP 90406
37304 JOUE LES TOURS CEDEX

MIAMI'S

SARL au capital de 30.000 Euros
Siège social :
Bâtiment 1A, 1 rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 811516 269

Aux termes des décisions ordinaires de l'associée unique du 30/06/2026, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 01/07/2026, M^{me} Julie NAUCHE, demeurant à SAINT JEAN DE LA RUELLE (45140), 132 rue d'Alleville.
Pour avis.
L2604742

POURSUITE D'ACTIVITE

REVOLVE BY SARIMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Cours Général de
Gaulle - 21000 DIJON
934011727 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : La présidente.
L2601450

DISSOLUTION

DE SOCIETE

YAMIKA

Suivant AGE en date du 30/06/2026, les associés de la société YAMIKA, SAS au capital de 2.000 €, siège social : 41 rue du Général de Gaulle - 21760 LAMARCHE SUR SAONE, R.C.S. DIJON 917 730 095, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Michaël VILLE, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 41 rue du Général de Gaulle - 21760 LAMARCHE SUR SAONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604672

EURL AU BON ACCUEIL

EURL AU BON ACCUEIL - Société à responsabilité limitée - au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 38, rue du Faubourg Saint Georges 21250 SEURRE 405 237 801 RCS DIJON : le 31/08/2026 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable MR Eric CROT (19 Grande Rue 71270 LAYS-SUR-LE-DOUBS), liquidateur, & siège de la liquidation à l'adresse personnelle du liquidateur.
L2604379

VIGNATURE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
3 lotissement «le Poireaudier»
Route de Corgengoux
21250 CORBERON
977 942 895

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2026 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M DUSSAUTOIR Stéphane demeurant, 3 lotissement le Poireaudier route de Corgengoux 21250 CORBERON
Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est l'adresse du Siège social, 3 lotissement le Poireaudier-21250 CORBERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Le liquidateur

L2604647



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

S.A.L.M.

Société Civile Immobilière
au capital de 152.449,02 €
Siège Social : 24 Rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S DIJON 383 313 129

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 15 juin 2026 à 18 heures a décidé la dissolution anticipée volontaire de la Société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.
A été nommé liquidateur, Monsieur Olivier BURNIAUX, élisant domicile 24 Rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation a été fixé au 24 Rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE. Le liquidateur.
L2604650

SOCIETE CIVILE DE MOYENS COLLE - LOUIS

SCM au capital de 2 000 €
Siège social :
35, rue de Dijon
21121 FONTAINE-LES-DIJON
453 276 529 RCS DIJON

Avis de dissolution

Aux termes des délibérations de l'AGE du 30/06/2026, les associés ont décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du jour même, nommé en qualité de liquidateur M^{me} Laurence COLLE, demeurant 35, rue de Dijon - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, et fixé au siège de liquidation au siège social.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604718

SCI LE CHEMIN VERT

Suivant AGE en date du 31/12/2025, les associés de la société SCI LE CHEMIN VERT, SCI au capital de 1.524,49 €, siège social : 32 rue de la Libération - 21540 SOMBERNON, R.C.S. DIJON 349 460 329 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Patrice ARMAND-VAUCHELET, demeurant 12 rue Notre - Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 12 rue Notre- Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604734



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LA BARBETTE - MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
2 quartier de la Gare
21530 LA ROCHE EN BRENIL
R.C.S. Dijon 107 964 785

Aux termes du procès-verbal du 10 septembre 2027, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 10 septembre 2027 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Monsieur Quentin MICHAUD, demeurant 2 quartier de la Gare - 21530 LA ROCHE EN BRENIL. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 2 quartier de la Gare - 21530 LA ROCHE EN BRENIL. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2604736

CLOTURE

DE LIQUIDATION

ATCD SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 75.000,00 Euros
Siège social :
21 rue Marechal de Saulx Tavnnes
21000 DIJON
R.C.S. 421 483 199

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale du 20/08/2026 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donnée quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur à Monsieur Jean-Luc DEVERS ,demeurant 21 rue Marechal de Saulx Tavnnes - 21000 DIJON et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
L2604733

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

NEST INSIDE
SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social :
31 av Charles Jaffelin
21200 BEAUNE
917 555 229 R.C.S. de Dijon

Le 14/08/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M^{me} Gautheron Daphné, demeurant 31 avenue Charles Jaffelin - 21200 BEAUNE pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Radiation au R.C.S. de DIJON.
L2604290

PASSION FLORALE
S.A.R.L. au capital de 2 400,00 Euros
En cours de liquidation
Siège social : 1 Avenue des Droits de l'Homme et du Citoyen
21300 CHENÔVE
R.C.S : DIJON 810 948 794

Clôture de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06/07/2026, les associés, après avoir entendu le rapport de la Liquidatrice, ont :
- approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2026,
- donné quitus à la Liquidatrice, Madame Renée NABEYRAT demeurant 6 Rue des Murgers -21300 CHENÔVE et déchargé cette dernière de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis.
L2604442

FLOVERE
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 avenue Foch - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
46 rue du Faubourg St Martin
21121 FONTAINE LES DIJON
442 849 857 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale des associées en date du 21/08/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Florence CORGIBET-BERTHELON, dmt à FONTAINE LES DIJON (21), 46 rue du Faubourg Saint -Martin, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604731

SCI SAULE D'A COTE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
34, Rue Pasteur 21000 DIJON
Siège de liquidation :
34, Rue Pasteur 21000 DIJON
508 141 116 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 01/09/2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lionnel PETITCOLAS, demeurant 34, Rue Pasteur 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
L2604639

LEGI CONSEILS
Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFA ALAIN ET JEAN-MARC NOELLAT
Société civile en liquidation Au capital de 1 500 euros
Siège social et siège de liquidation : 5 rue de la Fontaine, 21700 VOSNE ROMANEE
480 266 832 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 13 avril 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain NOELLAT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Le liquidateur
L2604660

YAMIKA

Suivant AGO en date du 30/06/2026, les associés de la société YAMIKA, SAS en liquidation au capital de 2.000 €, siège social et siège de la liquidation : 41 avenue du Général de Gaulle - 21760 LAMARCHE SUR SAONE, R.C.S. DIJON 917 730 095, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont : Approuvé les comptes de liquidation ; Donné quitus au liquidateur Monsieur Michaël VILLE, demeurant 41 rue du Général de Gaulle - 21760 LAMARCHE SUR SAONE et déchargé ce dernier de son mandat ; Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604671

SCI LE CHEMIN VERT

Suivant AGO en date du 31/12/2025, les associés de la société SCI LE CHEMIN VERT, SCI en liquidation au capital de 1.524,49 €, siège social : 32 rue de la Libération - 21540 SOMBERNON et siège de la liquidation : 12 rue Notre-Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 349 460 329 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice ARMAND-VAUCHELET, demeurant 12 rue Notre -Dame d'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
L2604735

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

S.A.L.M.
Société civile immobilière au capital de 152.449,02 Euros
Siège social : 24 rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 383 313 129

L'assemblée générale mixte des associés en date du 30 juin 2026 à 18 heures 30 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.
Le liquidateur.
L2604755

TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE

INAL 2
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue des Mariottes 21121 AHUY
814 243 549 RCS DIJON

Par décision du 31 mars 2026, la société INAL, Société à responsabilité limitée au capital de 18 000 euros, dont le siège social est 24 bis Rue Félix Laidet 21120 IS SUR TILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 340 430 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la Société INAL 2, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société INAL 2 au profit de la société INAL, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2601639

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 08 septembre 2026

SAS OUTILS DIAM'S PRO, 7
Rue des Verottes, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 921 661 716. Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2604689

SAS LA MAISON VINOY, 45
Route de Verdun, 21250 Corgengoux, RCS Greffe de Dijon 832 650 345. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2604690

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 08 septembre 2026

SAS DORIA DOUC'HEURES, 69
Boulevard de Troyes, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 880 815 584. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2604678

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 08 septembre 2026

SARL R'PROPRETE, 10
Boulevard de Brosse, 21022 Dijon Cedex, RCS Greffe de Dijon 491 390 191. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2026 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2604676

SARL «J.F. ORAIN ET FILS», 3
Rue Eulalie Fion, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 413 509 225. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Juillet 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2604677

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 08 septembre 2026

SARL CORTON, 26
Rue Odebert, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 904 275 781. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604674

Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable ENVIE D'ETHIQUE, 7-9
Rue Charrue, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 404 140 618. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604675

SAS SD3A TP, Chemin de Chevigny, 21600
Ouges, RCS Greffe de Dijon 017 251 109. Construction de réseaux pour fluides. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604679

SARL iClean Group, 6
Place Saint -Benigne, Resideco Lg 003, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 933 430 910. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604681

SARL PHILIPPE GOURDON, Précý-sous-Thil, 21390
Montigny-Saint-Barthélemy, RCS Greffe de Dijon 410 931 208. Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604682

SAS BEAUNE VENTE LOCATION (B.V.L.), 84
Route Départementale 974, 21700 Corgoloin, RCS Greffe de Dijon 911 097 228. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604683

SAS KWIKWINK, 13
Rue Margueritte Yourcenar, Bâtiment à, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 839 618 790. Fabrication de composants électroniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604684

Monsieur Guenael GEAY (El), rue des Vigneux, 21270
Maxilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 422 738 252. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604685

SARL MARINHO AUTO, 4
Boulevard Bretonnière, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 894 973 635. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604686

SARL RYM'S CATERING, 50
Rue du Transvaal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 933 894 461. Services des traiteurs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604687

SAS RV Technology, 5
Rue du Bief du Moulin, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 980 901 573. Agences immobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2604688

AVIS DIVERS


SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosse - 21000 DIJON

M. Marius LHOSTE

Avis de dépôt de testament

Par testament olographe du 24 septembre 2016, Monsieur Marius Robert LHOSTE, né à EPINAC, le 21 septembre 1938, demeurant à DIJON (21000), 21 rue Bordot, célibataire, décédé à DIJON, le 09 septembre 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvain CONVERS, suivant procès-verbal en date du 15 septembre 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me CONVERS, Notaire à DIJON, 7 bd de Brosse, Notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis : Me CONVERS.
L2604722

COMPTABILITÉ
LAMBIN Véronique
03.80.68.25.55
compta.jdp@legalnet.org

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE CESSEY-SUR-TILLE

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint-Christophe

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n° 2026-21 du 17/09/2026.
A cet effet, M^{me} la présidente du tribunal administratif a désigné M^{me} Annie DUROUX en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DUROUX, suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie de Cessey du mercredi 07/10/2026 à 10h au vendredi 06/11/2026 à 18h inclus (31 jours consécutifs).
Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie, sur support papier et sur un poste informatique, les lundis de 16h30 à 18h30, ou sur rendez -vous, et les mardis et jeudis sur rendez -vous. Il sera également consultable sur le site web de la commune : https://cesseysurtille.fr/
Pendant la durée de l'enquête, M^{me} le commissaire enquêteur recevra en mairie (salle du conseil) :
- Mercredi 07/10/2026 de 10h à 12h ;
- Samedi 17/10/2026 de 10h à 12h ;
- Vendredi 06/11/2026 de 16h à 18h.
Les observations et propositions pourront être :
- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
- Transmises par courrier à M^{me} le Commissaire Enquêteur En mairie, 9 rue de la Louve - 21110 CESSEY-SUR -TILLE ;
- Transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse mairie-cessey@wanadoo.fr
Cet avis est affiché en mairie, sur le panneau d'affichage de la commune, et sur Panneaupocket. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département.
La modification n° 1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des conclusions de l'enquête, sera approuvée par délibération du conseil municipal.
Les rapports, conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Le Maire, JP COLOMBERT.
L2604759

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS


est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETESYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

GROUPEMENT
FORESTIER DES
JEUNES POUSSES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à 16/09/2026, il a été constitué un groupement forestier présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : GROUPEMENT FORESTIER DES JEUNES POUSSES.

FORME : Groupement forestier - société civile régie par les articles L. 331-1 et suivants du Code forestier et 1832 et suivants du Code civil.

SIÈGE SOCIAL : Hameau de Villepied - 89400 BUSSY EN OTHE.

OBJET SOCIAL : La sylviculture ; La constitution, l'amélioration,

l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires et dépendances inséparables ;

L'acquisition de massifs forestiers, bois et forêts ou de terrains en vue de leur boisement ; La vente de massifs forestiers ; Et généralement toutes opérations s'y rattachant conformes à la législation régissant les groupements forestiers.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Emilien TRESCARTES, demeurant 13 Grande Rue, Villepied - 89400 BUSSY EN OTHE ; Monsieur Aymeric TRESCARTES, demeurant 27 route de Bussy - 89400 BRION ; Et Monsieur Philippe TRESCARTES, demeurant 4 rue du Vauméré - 89400 BUSSY EN OTHE, nommés cogérants pour une durée indéterminée.

CESSION DE PARTS : Les cessions entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants d'un associé sont libres ; Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant dans les conditions des décisions extraordinaires.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance.

L2604748

MODIFICATION

DE STATUTS

MD BAT

SAS au capital de 1.000€

Siège social :

44 rue de la liberté, ORGY

89240 CHEVANNES

803 913 367 RCS d'AUXERRE

Le 25/08/2026, les associés ont décidé de transférer le siège social au :

28 route de petit Vaux, 89290 CHAMPS -SUR-YONNE.

Modification au RCS d'AUXERRE

L2604640

EML NOTAIRE

6 GR Grand Rue

OFFICE NOTARIAL

89160 ANCY LE FRANC

SCI DES CHESNEZ

SCI au capital de 762,25 euros

Siège social :

Les Chesnez - 89000 AUXERRE

348 331 174 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 19/06/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 rue de Lorette - 89000 AUXERRE, à compter du 19/06/2026.

Mention au R.C.S. d'AUXERRE.

L2604654

EML NOTAIRE

6 GR Grand Rue

OFFICE NOTARIAL

89160 ANCY LE FRANC

SCI DE L'AUGE

SCI au capital de 68.602,06 euros

Siège social :

43 Grande Rue

89160 ANCY LE FRANC

408 023 869 R.C.S. d'AUXERRE

Aux termes de l'AGE en date du 19/06/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 rue de Lorette - 89000 AUXERRE, à compter du 19/06/2026.

Mention au R.C.S. d'AUXERRE.

L2604655

NOTRA

Forme : SCI

Capital social : 304,90 Euros

Siège social :

48 avenue Gambetta - 89300 JOIGNY

409 989 779 R.C.S. SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2026, à compter du 30 juin 2026, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : Monsieur MARC BROCARDI, demeurant 19 avenue de Tourville - 75007 PARIS (nomination).

Mention sera portée au R.C.S. de SENS.

L2604667

HERMES AGRO
NEGOCE

Société à responsabilité limitée

au capital de 1.000 Euros

Siège social : 41 Grande Rue

89440 STE COLOMBE

893 547 000 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juillet 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- De remplacer à compter du 1^{er} juillet 2026 la dénomination sociale «HERMES AGRO NEGOCE» par « HERMES AGRO » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- D'étendre l'objet social aux activités liées aux métiers du grain incluant notamment les prestations de triage, nettoyage du grain, la transformation, la meunerie et la production de produits à destination de l'alimentation humaine, le stockage et le dépôt de produits agricoles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604693



3 rue Jean Mermoz

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI CISO

Société civile immobilière

au capital de 5.000 Euros

Siège social :

14 allée Moret - 89290 VENOY

514 448 182 R.C.S. Auxerre

Avis de fin de mandat d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont pris acte de la fin du mandat de cogérante de Madame Sophie CICHY, et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2604698

Avis de nomination d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, la collectivité des associés a décidé de nommer Madame Marie-Paule PAYET, demeurant 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000) en qualité de co-gérante de la société et ce avec effet du 2 septembre 2026 et sans limitation de durée.

Pour avis : La gérance.

L2604745

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 14 Allée Moret, à VENOY (89290) au 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604745

PERRIGNY

Société par actions simplifiée

au capital de 1.000 Euros

Siège social : Rue de l'Auge

ZA Les Bréandes

89000 PERRIGNY

520 665 308 R.C.S. Auxerre

Par décision de la présidente en date du 09 septembre 2026, il a été pris acte de la démission des sociétés IMPULSE & CO, TOP BOOSTER et TRAINER & CO de leurs fonctions de directrices générales de la société, ce, avec effet au 1^{er} septembre 2026.

Pour avis : La gérance.

L2604756

CARTON PLEIN

SAS au capital de 6.000 Euros

Siège social :

5 avenue de Worms

89000 AUXERRE

821 010 840 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 29/07/2026, il a été décidé, à compter du même jour de transférer le siège social au 45 rue de la Plaine - 75020 PARIS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de PARIS et sera radiée du R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604737

MTM CONCEPT

Société à responsabilité limitée

au capital de 7.500 Euros

Siège social :

7B route de Thennelières

10410 VILLECHÉTIF

533 510 301 R.C.S. Troyes

Des décisions de l'Associée unique en date du 30 juin 2026, il résulte que le siège social de la Société sis 7B route de Thennelières - 10410 VILLECHÉTIF, a été transféré à compter de la même date au Lieudit «La Resle» - 89230 MONTIGNY LA RESLE et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Personne habilitée à engager la société (gérant) : Monsieur Gérard Losson, demeurant 8 rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE.

La société fera l'objet d'une radiation au R.C.S. de TROYES et d'une immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604698

Avis de scission partielle et d'augmentation de capital

Aux termes d'un acte de décisions unanimes du 15 septembre 2026, les associés de la société TOTHEM II ont :

- Approuvé le traité de scission partielle du 8 juillet 2026 aux termes duquel la société BOURGOGNE RAYONNAGES, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé 4 rue de l'Industrie - 89300 JOIGNY, identifiée sous le numéro 499 206 795 R.C.S. SENS, a fait apport, à titre de scission partielle, à la société TOTHEM II, de la pleine propriété des 600 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société SCI J.S.M.A., société civile immobilière au capital de 6.000 €, dont le siège social est situé 4 rue de l'Industrie - 89300 JOIGNY et identifiée sous le n° 431 602 580 R.C.S. SENS ainsi que de sa création de compte courant d'associé de 27.970 € ouvert dans les livres de la SCI J.S.M.A., étant rappelé que l'ensemble portant sur une participation de plus de 50 % du capital de la SCI J.S.M.A., celle-ci est assimilée conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, à une branche complète d'activité. La valeur nette de la branche d'activité apportée est égale à 490.000 €.

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 490.000 € pour le porter de 2.500 € à 492.500 €, par création de 49.000 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, créées avec jouissance au 15 septembre 2026 et attribuées directement aux associés de la société BOURGOGNE RAYONNAGES, apporteuse, proportionnellement à leur participation au capital de ladite société. Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Les associés de la société BOURGOGNE RAYONNAGES ayant également, le 15 septembre 2026, approuvé le traité de scission partielle précité, le projet de scission partielle a été approuvé, l'opération de scission partielle et l'augmentation de capital sont devenues définitives le 15 septembre 2026.

La société TOTHEM II a la jouissance de la branche d'activité apportée à compter du 15 septembre 2026.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : 2.500 €.

NOUVELLE MENTION : 492.500 €.

Pour avis : La gérance.

L2604715

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 2 juin 2026, Monsieur Jean-Noël BARBOTIN, demeurant 1 rue de la Tournelle - 89290 JUSSY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Paulette BARBOTIN, décédée le 4 avril 2026.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604740



Centre d'Affaires Colbert

34 rue des Moulins - 51100 REIMS

Aux termes d'un acte de décisions unanimes du 15 septembre 2026, les associés de la société TOTHEM II ont :

- Approuvé le traité de scission partielle du 8 juillet 2026 aux termes duquel la société BOURGOGNE RAYONNAGES, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé 4 rue de l'Industrie - 89300 JOIGNY, identifiée sous le numéro 499 206 795 R.C.S. SENS, a fait apport, à titre de scission partielle, à la société TOTHEM II, de la pleine propriété des 600 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société SCI J.S.M.A., société civile immobilière au capital de 6.000 €, dont le siège social est situé 4 rue de l'Industrie - 89300 JOIGNY et identifiée sous le n° 431 602 580 R.C.S. SENS ainsi que de sa création de compte courant d'associé de 27.970 € ouvert dans les livres de la SCI J.S.M.A., étant rappelé que l'ensemble portant sur une participation de plus de 50 % du capital de la SCI J.S.M.A., celle-ci est assimilée conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, à une branche complète d'activité. La valeur nette de la branche d'activité apportée est égale à 490.000 €.

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 490.000 € pour le porter de 2.500 € à 492.500 €, par création de 49.000 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, créées avec jouissance au 15 septembre 2026 et attribuées directement aux associés de la société BOURGOGNE RAYONNAGES, apporteuse, proportionnellement à leur participation au capital de ladite société. Il n'a été émis aucune prime d'apport.

Les associés de la société BOURGOGNE RAYONNAGES ayant également, le 15 septembre 2026, approuvé le traité de scission partielle précité, le projet de scission partielle a été approuvé, l'opération de scission partielle et l'augmentation de capital sont devenues définitives le 15 septembre 2026.

La société TOTHEM II a la jouissance de la branche d'activité apportée à compter du 15 septembre 2026.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : 2.500 €.

NOUVELLE MENTION : 492.500 €.

Pour avis : La gérance.

L2604715

Avis de scission partielle et d'augmentation de capital

Aux termes d'un acte de décisions unanimes du 15 septembre 2026, les associés de la société TOTHEM II ont :

- Approu

Essai. Les deux modèles-phares de la gamme Volkswagen à l'échelon européen sont désormais déclinés en version hybride classique après une très, très longue attente...

Golf et T-Roc full hybrid : enfin !

Volkswagen est considéré comme un motoriste plutôt créatif. Des blocs 3 cylindres au W12 en passant par des 5 cylindres, le constructeur a exploré de nombreuses voies mécaniques originales. Sans oublier les turbos et autres compresseurs. Pourtant, jusqu'à présent, à l'exception d'une Jetta, passée à peu près inaperçue, aucune Volkswagen n'avait été équipée d'un moteur hybride classique. Pas un micro-hybride ou une version rechargeable, un simple hybride comme on en trouve à foison dans tous les catalogues de la quasi totalité des marques.

Une bizarrerie. Cela d'autant plus que pour convaincre de la multitude des bienfaits des motorisations hybrides, la marque en dresse un inventaire complet à l'occasion de la présentation des Golf VIII et T-Roc hybrides : réduction des émissions de CO₂ et de la consommation par rapport au système d'hybridation légère, puissance accrue et couple supérieur lors des phases d'accélération, capacité à rouler en mode 100% électrique sur de courtes distances sans recharge externe grâce à l'énergie récupérée pendant la conduite. Autre avantage que semble découvrir VW : son duo hybride peut se passer de câble et de borne de recharge. Dingue !

On se demande pourquoi le premier constructeur européen a attendu aussi longtemps pour proposer une telle version. D'autant plus que les hybrides de toutes catégories concentrent plus de la moitié des immatriculations de voitures neuves sur de nombreux marchés européens. C'est le cas en France où au premier semestre, 50,9% des ventes étaient des hybrides, dont près de la moitié, des hybrides classiques.

PLUS SOBRES ET PLUS PROPRES

La Golf VIII et le nouveau T-Roc font motorisation hybride commune en adoptant un 1,5l TSI turbo essence Evo2, associé à deux blocs électriques et une batterie haute tension de 1,6 kWh, spécialement conçue. La puissance cumulée de 125kW, soit 170ch, assortie d'un couple généreux de 309Nm permet de disposer d'un bon niveau de performances, matérialisé par un 0 à 100km/h effectué en seulement 7,5 secondes.

Le principal avantage de ce bloc hybride inédit chez VW réside dans la réduction de la consommation et des émissions de CO₂, particulièrement en ville où les Golf et T-Roc sont capables de rouler partiellement en mode exclusivement électrique. En moyenne, le constructeur promet une baisse de 10 à 15% de l'appétit en sans plomb et des rejets, par rapport à la Golf eTSI micro hybride de 110kW. Dans la circulation urbaine, le bénéfice peut atteindre jusqu'à 35% selon VW. Pour la Golf Hybrid, Volkswagen annonce des normes de consommation mixte de 4,6l à 5,1l avec des émissions de CO₂ variant de 104 à 117g/



km en fonction des finitions. Pour le T-Roc Hybrid de 5l à 5,6l et de 115 à 127g/km de CO₂.

Le moteur hybride des Golf et T-Roc propose trois modes de fonctionnement. 100% électrique à faible vitesse avec les roues uniquement entraînées par le bloc électrique. Hybride parallèle, avec un fonctionnement en tandem : à

partir de 60km/h, le 1,5TSI prend le relais du bloc électrique qui lui donne un petit coup de pouce sous la forme d'un supplément de puissance lors des accélérations en particulier. Classique. Le mode Hybride série est plus sophistiqué, le moteur thermique essence étant utilisé comme un générateur alimentant les blocs électriques, de façon à

augmenter l'autonomie électrique des Golf et T-Roc dont les roues restent entraînées par leur seul moteur électrique. Des systèmes transparents pour le conducteur qui n'a pas à s'en préoccuper. Il lui reste à choisir un des trois modes de conduite - éco, confort et sport - en fonction de ses préférences entre une conduite tranquille,

équilibrée ou dynamique.

À défaut de révolutionner la catégorie, les Golf et T-Roc hybride élargissent l'offre disponible chez VW. Compte-tenu de la montée en puissance des motorisations hybrides, il était temps.

Dominique Marée

Bornes. Selon les chiffres de l'AVERE, l'organisme en charge de la promotion de la mobilité électrique, on comptait exactement 200.045 points de recharge au 31 juillet dernier.

200.000 bornes de recharge publiques

Le chiffre est symbolique : la France a dépassé le mois dernier les 200.000 bornes de recharge publiques. Cela en dépit d'un ralentissement des installations depuis le début de l'année avec seulement 14.544 prises supplémentaires au 31 juillet contre près de 20.000 l'an passé sur la même période. Si on prend en compte le premier semestre, 12.160 nouvelles bornes ont été mises en service. Pas une de plus !

Ces chiffres peuvent paraître significatifs, ils sont cependant en dessous du rythme indispensable pour atteindre l'objectif présomptueux mis en avant par l'Etat de disposer de 400.000 points de recharge en 2030. 200.000 supplémentaires en moins de trois ans et demi : la barre est placée très haut. Beaucoup trop si on s'appuie sur le rythme actuel. Il faudrait en implanter plus de 45.000 par an alors que l'on n'arrive même

pas à la moitié. Autant dire que c'est irréaliste.

Pendant que le nombre de points de recharge publiques progresse à allure modérée, les immatriculations de voitures électriques et d'hybrides rechargeables bondissent. Au premier semestre, 241.565 nouvelles voitures 100% électriques ont été immatriculées en France. Il faut y ajouter 47.865 hybrides rechargeables ayant elles aussi besoin de faire le plein d'électricité. Près de 290.000 nouvelles voitures d'un côté, 12.000 bornes supplémentaires de l'autre : le compte n'y est pas.

De plus, la répartition de ces points de recharge est inégale selon les zones et les régions. C'est en Ile de France qu'on en dénombre le plus : 33.830. Viennent ensuite deux régions étendues : Auvergne-Rhône-Alpes (24.511) et La Nouvelle Aquitaine (21.324).

Point névralgique qui tarde à être amélioré : le niveau de puissance des bornes. Plus des trois-quarts sont d'une puissance inférieure ou égale à 22kW dont 27 % en courant monophasé inférieur à 7,4KW. Il en résulte des temps de charge interminables, incompatibles avec de grands parcours. Les bornes rapides DC sont moins d'un quart du total : 9 % jusqu'à 150 kW et 13% jusqu'à 350kW. Enfin, celles dépassant 350kW ne sont que 5000. Les constructeurs mettent sur le marché des modèles équipés de batteries de plus en plus puissantes et d'une architecture électrique supportant de fortes charges qui peinent à trouver des prises où profiter de cet avantage permettant de faire le plein d'énergie en une grosse vingtaine de minutes.

D.M.

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducœur.org)



Essai. Une batterie, une motorisation, deux niveaux de finition : éloge de la simplicité avec la deuxième génération de la plus abordable des citadines 100% électriques assemblée en Slovaquie.



Allure sympathique de mini SUV Urbain pour une Spring qui progresse sur tous les plans et bénéficie de nombreuses aides à l'achat.

Dacia Spring, l'électrique de tous les budgets

Dacia avait annoncé un prix de vente inférieur à 18.000€ pour la deuxième génération de sa citadine électrique. À 17.900 €, la promesse est tenue. Le tout avant les réductions diverses et variées des multiples primes. Une réduction directement tributaire du niveau du revenu fiscal de référence de l'acheteur avec en complément le superbonus éventuel lié à l'origine européenne de la batterie. Sans oublier la prime complémentaire réservée aux « gros rouleurs ». Pas simple, on l'a compris. À chacun de s'y retrouver en fonction de sa situation personnelle.

La première génération Spring, assemblée en Chine était privée de ces aides. Un gros handicap dans un segment de marché où l'atout prix est essentiel. Construite désormais à Novo Mesto en Slovaquie, la petite Dacia profitera pleinement de ces avantages fiscaux, désormais financés par les Certificats d'économie d'énergie payés par les fournisseurs d'énergie qui, évidemment, répercutent ces surcoûts dans leurs tarifs. Dans quelques mois, sa batterie sortira d'une usine hongroise lui permettant de recevoir un complément de prime... De quoi faire baisser le prix affiché de presque 40% dans l'hypothèse la plus favorable.

La question financière étant réglée, reste à savoir ce que Dacia propose. Premier point majeur : à part son nom, la deuxième

génération Spring n'a rien à voir avec celle qu'elle remplace. Assemblée sur les mêmes chaînes de montage que la nouvelle Twingo, elle partage avec elle l'essentiel de sa technologie, en particulier sa plateforme « RGEV Small » de Renault. La marque roumaine a pris le parti de la simplicité en proposant une gamme courte, articulée autour d'une batterie de 27,5 kWh promettant une autonomie conventionnelle de 250km, d'une seule motorisation de 60kW (80ch), d'un chargeur AC de 6,6kW permettant de faire le « plein » en 3h sur une Wallbox, de deux niveaux de finition et de quatre couleurs de carrosserie. Pourquoi faire compliqué ?

SPACIEUSE ET BIEN ÉQUIPÉE

Le style de mini SUV urbain de la deuxième génération Spring se situe dans le droit fil de son aînée sans lui ressembler. D'autant moins qu'elle s'allonge de 15 cm (3,85m) et qu'elle s'élargit de 18cm (1,74m) au bénéfice d'une habitabilité en nette progression, de façon à mieux accueillir ses quatre occupants tout en proposant un coffre plus généreux (337l). Un espace de 18l (optionnel) sous le capot avant permet de ranger les câbles de recharge. De quoi revendiquer une polyvalence de petite familiale électrique multi-usages.

Dès le premier niveau de finition Expression, la

dotation de série ne fait aucune impasse majeure : ouverture centralisée avec télécommande, vitres avant et rétroviseurs électriques, climatisation manuelle, allumage automatique des feux, radar de stationnement arrière, frein à main électrique, instrumentation numérique... La finition Journey (+1500 €) y ajoute une carte d'accès

main-libre, un écran multimédia central de 10,1 pouces avec la navigation, une caméra de recul et des tissus et habillages plus cossus. Reste à ajouter les 300€ du câble de recharge domestique, voire le pack « charge rapide » réduisant le temps passé à la borne à 28 minutes, exclusivement proposé sur la version Journey, facturé 500€.

Plutôt légère pour une 100% électrique – à partir de 1.212 kg – la nouvelle Spring consomme peu, ce qui la rend économique à l'usage avec un coût de 2,5€ /100 km selon les calculs fait par Dacia. Elle est également suffisamment performante (130km/h maxi, 0 à 100 km/h en 12,1 secondes) pour tenir son rang non seu-

lement dans la circulation urbaine mais aussi sur des trajets plus exigeants. Alors que de nombreux constructeurs débordent de projets de citadines électriques, la nouvelle Spring sera commercialisée dès le mois de novembre. Avoir un coup d'avance est souvent la clé du succès.

Dominique Marée

Tendance. Avec un peu plus de 1.000 ventes dans le monde au premier semestre, l'inédit crossover électrique aux prestations sportives peine à trouver son public en France et ailleurs

Alpine A390 : début laborieux

Il n'est jamais facile de sortir de son marché traditionnel pour tenter d'élargir sa clientèle. Surtout lorsqu'on lance un modèle inédit dans une catégorie où les valeurs bien établies constituent des références incontournables. Alpine le constate avec l'A390 dont le début de carrière est pour le moins difficile. Le site de production historique de la marque à Dieppe est calibré pour assembler jusqu'à 20.000 voitures annuellement, même si ce chiffre de production maximum n'était pas envisagé à court terme. Au premier semestre, ce sont seulement 1041 Alpine A390 qui ont été immatriculées et les carnets de commandes se remplissent lentement. Un exemple : une soixantaine

de commandes a été enregistrée le mois dernier. La situation est d'autant plus critique que l'A390 est actuellement le seul modèle à faire fonctionner l'usine normande qui emploie 380 salariés, en attendant l'arrivée en 2027 de la remplaçante de la mythique A110 thermique dont la production a été définitivement arrêtée en juin. Au cours d'un récent comité social et économique d'entreprise, les représentants syndicaux ont été informés d'une baisse des cadences de production passant de 30 à 15 voitures quotidiennes au cours des prochaines semaines.

Le retard des livraisons de la version GTS, au tempérament sportif plus affirmé, lié à la disponibilité des batteries Vektor de 89kWh



dont elle est équipée, a sans doute eu également un effet négatif sur les ventes globales du crossover Alpine.

Face à une concurrence des marques premium européennes prestigieuses comme Porsche à laquelle s'ajoute celle des constructeurs coréens et chinois, le pari du constructeur

dieppois était risqué. Le début de carrière de l'A390 le confirme. Rien n'est cependant perdu, l'A110 a elle aussi connu des hauts et des bas avant de s'imposer comme une icône irremplaçable. C'est bien le problème !

D.M.

Philippe Lemanceau. Cet écologiste microbien, spécialiste de la biodiversité des sols et des interactions plantes micro-organismes, ancien directeur de l'UMR Agroécologie au centre Inrae BFC, est également élu métropolitain, en charge de la biodiversité, de la transition alimentaire, et de l'agriculture périurbaine. Il présidera les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation, les 21 et 22 septembre à Dijon.

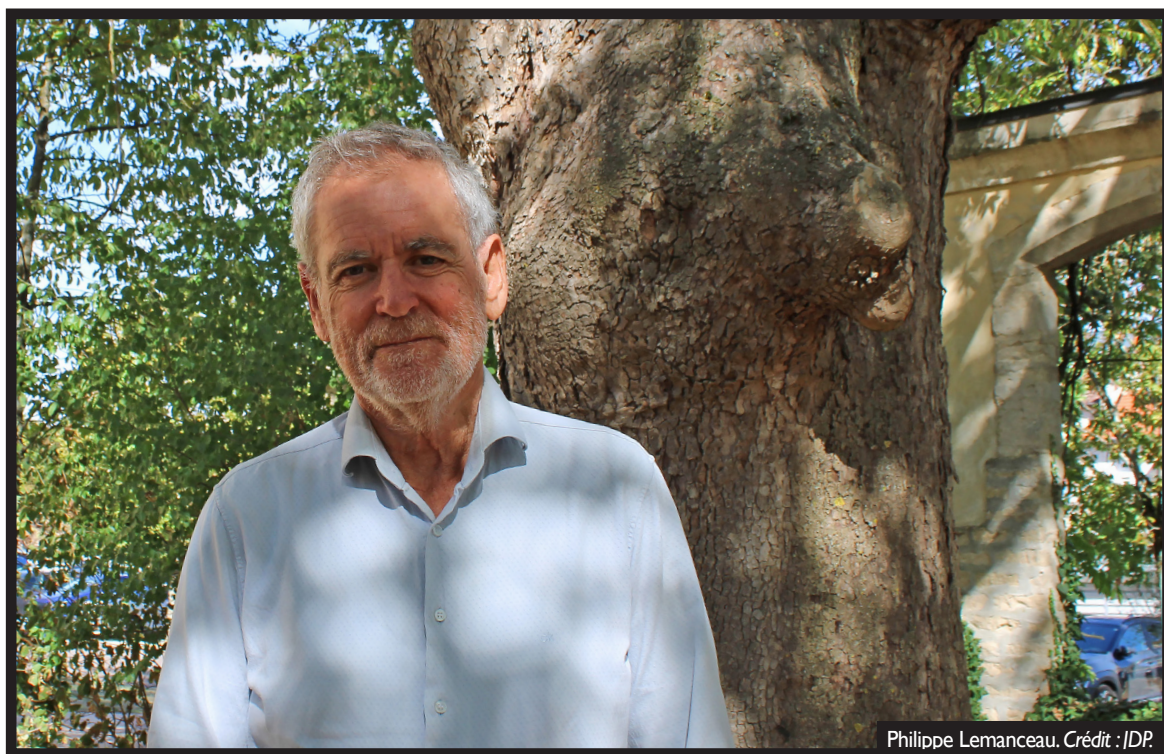
Quand le mieux nourrir fait lien



Des bactéries du sol aux cantines scolaires de la métropole dijonnaise, il existe un fil invisible que Philippe Lemanceau déroule depuis près d'un demi-siècle avec la ténacité paisible d'un chercheur et une passion chevillée au corps. Vice-président de Dijon Métropole délégué à la biodiversité, à la transition alimentaire et à l'agriculture urbaine, il s'apprête à présider, à Dijon, les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation les 21 et 22 septembre prochains. Mais avant les réunions institutionnelles et les négociations européennes, le parcours de cet homme de 70 ans est d'abord guidé par une double exigence constante : « *Depuis le début de ma carrière, je me suis toujours autant intéressé aux aspects d'environnement qu'à leurs pendants sociétaux.* »

Philippe Lemanceau fait ses armes à l'Ecole nationale d'ingénieur des techniques horticoles (ENITH) d'Angers comme élève ingénieur fonctionnaire. Le jeune étudiant affiche déjà une sensibilité singulière en voulant organiser une conférence sur l'agriculture biologique avec une poignée de camarades. La réponse du corps enseignant d'alors est sans appel : « *En prenant ce chemin vous perdez votre objectivité scientifique, m'ont-ils dits. C'est un clin d'œil, ça prête à sourire, mais on voit que les choses ont quand même évolué.* ». Diplômé en 1978, il enseigne pendant deux ans dans un collège horticole près de Colmar la floriculture et la protection des cultures. En 1980, sollicité par un ancien professeur, il revient à l'ENITH d'Angers comme assistant en productions légumières pour sept années. Loin de s'enfermer dans les laboratoires, il prend à la même époque la présidence d'une Maison des jeunes et de la culture dans un quartier populaire angevin. Cet ancrage social marque durablement sa conviction que l'écologie ne peut se dissocier des réalités humaines.

Désireux de reprendre des études supérieures, il s'intéresse aux recherches émergentes aux États-Unis sur les bactéries du sol capables de stimuler la croissance des plantes et de les protéger des maladies. Une rencontre scelle son destin scientifique : lors d'un cours dispensé par Claude Alabouvette, directeur de recherche de l'Inrae à Dijon, Philippe Lemanceau est subjugué par son exposé sur des sols naturellement résistants aux agents pathogènes. « *En l'écoutant, j'ai été immédiatement fasciné. À la fin du cours, je lui ai demandé s'il était possible, par chance, de pouvoir faire une thèse de doctorat sous sa direction.* ». Un défi qu'il relève tout en conservant son



Philippe Lemanceau. Crédit : JDP.

poste d'enseignant à Angers. À l'issue de sa thèse, Philippe est ainsi recruté en 1987 à l'Inrae comme chargé de recherche, afin d'étudier la contribution des micro-organismes du sol à la santé des plantes et à leur adaptation aux stress biotiques et abiotiques.

En 1990, il part en post-doctorat pendant un an et demi à l'Université d'Utrecht, aux Pays-Bas. L'immersion dans cet environnement international très dynamique constitue une révélation : « *Pour moi, ça a été une ouverture formidable. Avec un brassage de*

l'habitude de travailler ensemble et dont certains vocables n'avaient même pas le même sens. ». Ce premier rapprochement fructueux aboutit à la création en 2012 de l'UMR Agroécologie, qui regroupe : agronomie, biologie des sols, génétique et écophysiologie des légumineuses, travaux sur les adventices et écologie du paysage, et qu'il dirige pendant deux mandats.

Soucieux de ne pas enfermer la science dans une tour d'ivoire, il met en place au sein de l'UMR un comité scientifique innovant, intégrant non seulement des universitaires de renom, mais aussi un éthologue des sciences, une représentante de France Nature Environnement (FNE) et des économistes-sociologues... Un constat fondamental s'impose alors à lui : alors que ses équipes mettent au point des innovations majeures sur les légumineuses, les surfaces cultivées dans

les champs n'augmentent pas. « *Je me suis dit : si l'on veut que ces innovations passent, il faut qu'il y ait une demande. Pour que la transition agroécologique se fasse, il faut qu'il y ait aussi une évolution des modes de consommation.* »

DE LA PAILLASSE À LA MÉTROPOLE

Lorsque l'État lance l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » (Tiga), le chercheur s'associe à la métropole en assurant la coordination scientifique, entre 2017 et 2020, du projet Territoire d'innovation « Dijon, alimentation durable 2030 ». Cette expérimentation grandeur nature a pour vocation à démontrer que

la transition agroécologique et alimentaire est possible. Avec les services de la Métropole et les acteurs du territoire, il élabore le leitmotiv du projet dijonnais devenu ProDij : « *Mieux manger, mieux produire.* ». Sa philosophie repose sur une boucle vertueuse : « *On commence par mieux manger parce qu'on est sur un territoire urbain. Le mieux manger, c'est consommer de meilleurs produits issus d'une agriculture vertueuse et faire évoluer ses habitudes. De facto, cela génère une demande qui impacte les modes et les types de production. Le mieux manger promeut le mieux produire, et en retour le mieux produire permet le mieux manger.* ».

1956

Naissance le 14 février à Paris.

1978

Diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques horticoles (Angers).

1988

Doctorat en écologie microbienne (Université Claude Bernard Lyon I).

2012-2020

Directeur de l'UMR Agroécologie. En 2020, il reçoit le grand prix de la recherche agronomique lors de la première édition des lauriers Inrae.

2017-2020

Directeur scientifique du projet de Territoire d'innovation « Dijon, alimentation durable 2030 ». Élu en 2020, vice-président de Dijon métropole.

Retenu en 2019 par l'État et la Banque des Territoires, le programme Tiga mobilise 9 M€ de subventions publiques pour enclencher plus de 30 M€ d'investissements privés.

En 2020, François Rebsamen lui propose d'entrer en politique et d'être présent sur sa liste. Philippe Lemanceau devient alors vice-président de Dijon Métropole, à la Transition Alimentaire. Il s'appuie sur des initiatives pionnières engagées dès 2013 par la collectivité, telles que le rachat stratégique des terres du plateau de la Cras pour préserver le foncier agricole de projets immobiliers et relancer le vignoble dijonnais, ou encore la création d'une cuisine centrale préparant 1,2 million de repas par an, pour faire de la restauration collective un levier majeur de transition. Fidèle à sa méthode de « *recherche-action* », il s'appuie sur une thèse menée par l'Inrae sous la direction scientifique de Sophie Nicklaus pour évaluer précisément l'impact de l'alimentation végétarienne sur la nutrition des enfants, leur appréciation sensorielle, l'empreinte carbone et le coût matière. Cette objectivation scientifique permet à la municipalité et à Franck Lehenoff, adjoint en charge de l'éducation et de la restauration scolaire, d'instaurer sereinement deux repas végétariens hebdomadaires dans les cantines scolaires et de lancer le parcours pédagogique et participatif « Chouette Cantine ». Autre exemple avec la réalisation d'une cartographie de la qualité biologique des sols métropolitains d'une précision unique en Europe, pilotée par le chercheur Lionel Ranjard et le jardin de l'Arquebuse, débouchant sur des projets scolaires et citoyens et la création de la start-up Novasol.

Aujourd'hui vice-président de l'association nationale Terres en Villes et élu référent alimentation pour France Urbaine, Philippe Lemanceau porte ce combat à l'échelle européenne, militant notamment pour adapter la réglementation des marchés publics afin de favoriser l'approvisionnement local. « *De la même manière que l'on parle du droit au logement, nous devrions pouvoir faire référence au droit à l'alimentation et à la démocratie alimentaire.* ». C'est cette vision qu'il insuffle aux 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation rassemblées à Dijon. Présidant un événement fort de 1.500 participants, 400 intervenants, 85 ateliers, l'ancien chercheur entend faire de ces rencontres un plaidoyer politique puissant. Avec la publication d'une « *déclaration des assises* » portée par le Comité des Assises, il réaffirme que la transition n'est pas une contrainte, mais une alliance féconde entre la science, les citoyens et les territoires, et qui porte en elle une conviction : « *Ce que nous mangeons change le territoire où nous vivons.* ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

